







|                           |
|---------------------------|
| <b>TABLE DES MATIERES</b> |
|---------------------------|

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>TABLE DES MATIERES</b>                                                                      | <b>3</b>  |
| <b>ORGANIGRAMME</b>                                                                            | <b>6</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                                            | <b>7</b>  |
| <b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>                                                              | <b>9</b>  |
| 1.1 INFORMATIQUE, TELEPHONIE ET INTERNET                                                       | 9         |
| 1.2 PAROISSES                                                                                  | 9         |
| 1.3 PERSONNEL                                                                                  | 9         |
| 1.4 NATURALISATIONS                                                                            | 10        |
| 1.5 NOUVEAUX HABITANTS                                                                         | 10        |
| 1.6 JEUNES CITOYENS                                                                            | 10        |
| 1.7 ARGdV                                                                                      | 10        |
| 1.8 LE LOCAL (ANCIENNEMENT TOIT POUR TOUS)                                                     | 11        |
| 1.9 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE                                                  | 11        |
| 1.10 JARDIN D'ENFANTS « LES P'TITS TARTREUX »                                                  | 11        |
| 1.11 RELATIONS AVEC L'ETAT                                                                     | 11        |
| 1.12 CONSEIL COMMUNAL                                                                          | 11        |
| 1.13 CONTROLE DES HABITANTS                                                                    | 12        |
| 1.14 CHOMAGE ET RI                                                                             | 15        |
| 1.15 JUBILAIRES                                                                                | 15        |
| 1.16 ABONNEMENT JOURNAL "GENERATIONS"                                                          | 15        |
| 1.17 SOCIETES LOCALES                                                                          | 16        |
| 1.18 MANIFESTATIONS                                                                            | 16        |
| 1.19 BUS PPD                                                                                   | 19        |
| 1.20 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES                                                            | 19        |
| <b>2. FINANCES</b>                                                                             | <b>20</b> |
| 2.1 FINANCES GENERALES                                                                         | 20        |
| 2.2 REVENU GLOBAL DES IMPOTS                                                                   | 20        |
| 2.3 CONJONCTURE                                                                                | 20        |
| 2.4 PROCEDURE BUDGETAIRE, PLAN D'INVESTISSEMENT, PLAFONDS D'ENDETTEMENT<br>ET DE CAUTIONNEMENT | 21        |
| 2.5 DETTE ET UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES                                           | 21        |
| 2.6 CHARGES PAR DICASTRE ET LEUR EVOLUTION                                                     | 22        |
| <b>3. DOMAINES ET BATIMENTS</b>                                                                | <b>23</b> |
| 3.1 DECHARGES                                                                                  | 23        |
| 3.2 JARDINS FAMILIAUX                                                                          | 23        |
| 3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES                                                                    | 23        |
| 3.4 BOIS DE FEU                                                                                | 23        |

|           |                                                 |           |
|-----------|-------------------------------------------------|-----------|
| 3.5       | MAISON DE COMMUNE                               | 23        |
| 3.6       | SALLE POLYVALENTE                               | 23        |
| 3.7       | POLICE DES CONSTRUCTIONS                        | 24        |
| 3.8       | PARCS, JARDINS ET CIMETIERE                     | 24        |
| 3.9       | PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES        | 24        |
| 3.10      | PORCHERIE                                       | 25        |
| 3.11      | COLLEGE DE LA LECHIRE                           | 25        |
| 3.12      | COLLEGE DU BORNALET                             | 25        |
| 3.13      | BATIMENT DU FEU/FC                              | 25        |
| 3.14      | EGLISE                                          | 25        |
| 3.15      | TERRAINS COMMUNAUX                              | 25        |
| <b>4.</b> | <b>TRAVAUX</b>                                  | <b>26</b> |
| 4.1       | PARCS, SIGNALISATION                            | 26        |
| 4.2       | VITESSE                                         | 26        |
| 4.3       | ROUTES                                          | 26        |
| 4.4       | ESPACES PUBLICS                                 | 27        |
| 4.5       | ECLAIRAGE PUBLIC                                | 27        |
| 4.6       | VEHICULES                                       | 27        |
| 4.7       | VOIRIE ET DECHETERIE                            | 27        |
| <b>5.</b> | <b>INSTRUCTION PUBLIQUE</b>                     | <b>29</b> |
| 5.1       | ASICoPe                                         | 29        |
| 5.2       | ECOLIERS DE PENTHAZ                             | 29        |
| 5.3       | ETUDES SURVEILLEES                              | 30        |
| 5.4       | CONSEIL D'ETABLISSEMENT (CET)T                  | 30        |
| 5.5       | ECOLES DE MUSIQUE                               | 30        |
| 5.6       | PATROUILLEURS                                   | 30        |
| 5.7       | LA « PENTADINE » CANTINE SCOLAIRE               | 31        |
| <b>6.</b> | <b>SECURITE PUBLIQUE</b>                        | <b>32</b> |
| 6.1       | SERVICE DU FEU                                  | 32        |
| 6.2       | PROTECTION CIVILE                               | 32        |
| 6.3       | POLICE – SECURITE PUBLIQUE                      | 32        |
| <b>7.</b> | <b>AFFAIRES SOCIALES</b>                        | <b>34</b> |
| 7.1       | LAJE – RESEAU AJERCO                            | 34        |
| 7.2       | CSR – RAS – REGIONALISATION DE L’ACTION SOCIALE | 34        |
| 7.3       | ENTRAIDE FAMILIALE                              | 34        |
| 7.4       | AVASAD (ASPMAD)                                 | 35        |
| 7.5       | EHNv                                            | 35        |
| 7.6       | PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY              | 35        |
| 7.7       | FACTURE SOCIALE                                 | 35        |
| <b>8.</b> | <b>SERVICES INDUSTRIELS</b>                     | <b>36</b> |
| 8.1       | EAU                                             | 36        |
| 8.2       | FONTAINES                                       | 37        |
| 8.3       | COURS D’EAU.                                    | 37        |
| 8.4       | AIEE                                            | 37        |



## **9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2015**

38

## **10. COMPTES 2016 ET COMMENTAIRES**

40

|      |                                                              |    |
|------|--------------------------------------------------------------|----|
| 10.1 | INTRODUCTION                                                 | 40 |
| 10.2 | COMPTES 2016                                                 | 40 |
| 10.3 | DECOMPOSITION DU RESULTAT 2016                               | 40 |
| 10.4 | FINANCEMENTS SPECIAUX 2016 ET MUTATION DES FONDS DE RESERVES | 41 |
| 10.5 | FINANCES                                                     | 41 |
| 10.6 | COMMENTAIRES DU SYNDIC                                       | 42 |
| 10.7 | LETTRE DE LA FIDUCIAIRE                                      | 44 |

## **11. CONCLUSIONS**

50

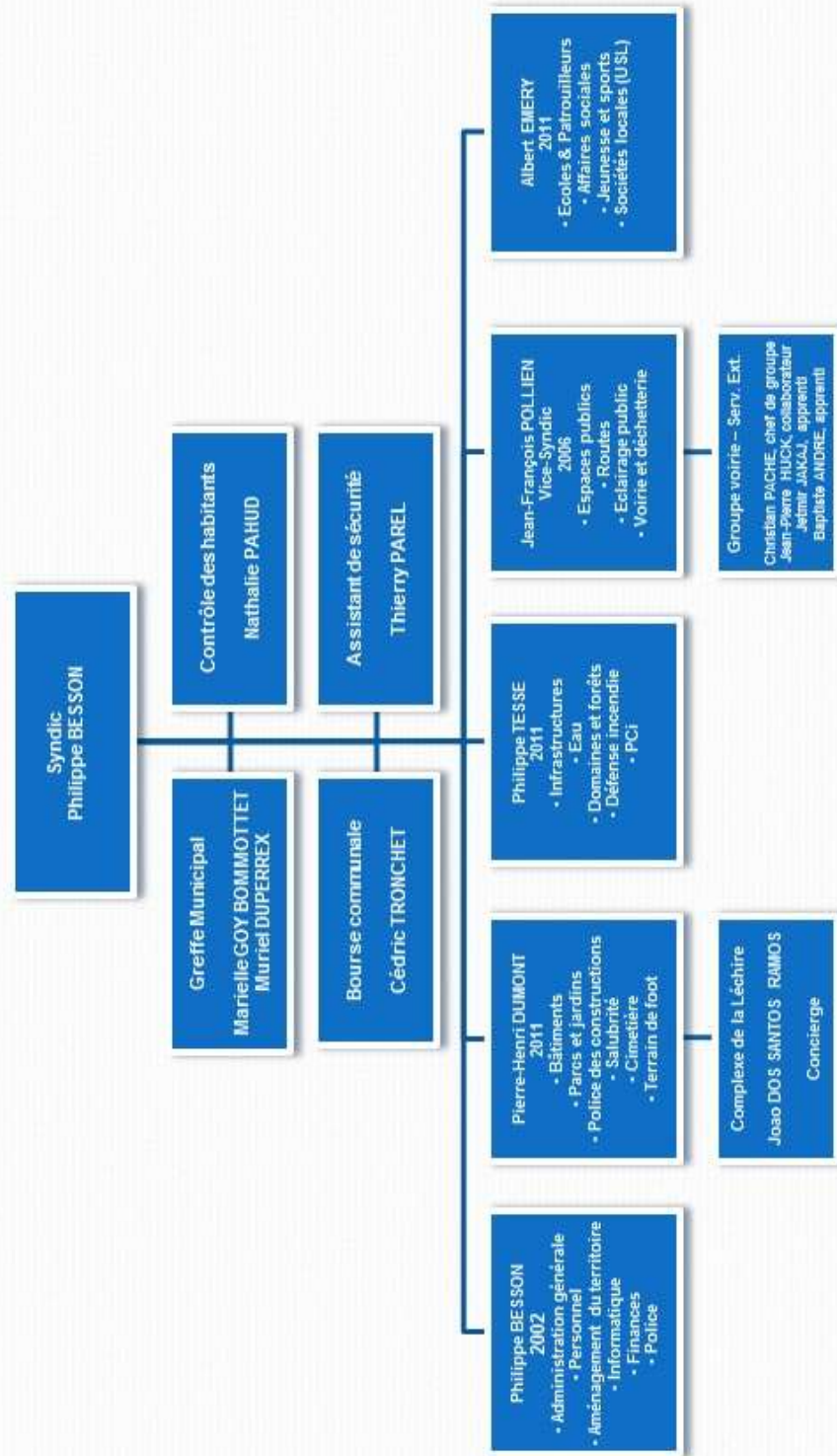
### **GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS**

|                  |                                                                     |
|------------------|---------------------------------------------------------------------|
| AdCV             | Association de Communes Vaudoises                                   |
| AIEE             | Association Intercommunale pour l'Épuration des eaux usées          |
| AJERCO           | Accueil de jour de l'Enfance région Cossonay                        |
| ARGdV            | Association de la région du Gros-de-Vaud                            |
| ASiCoPe          | Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthaz                |
| ASiVenoge        | Association Scolaire (des communes) Venoge (Projet)                 |
| ASP              | Assistant de Sécurité Publique                                      |
| ASPMAD           | ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile |
| AVASAD           | Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile                  |
| CRPS (Echallens) | Conseil Régional Protection Sécurité                                |
| EHNV             | Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois                         |
| EKML             | Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)   |
| FC Venoge        | Football Club                                                       |
| LAJE             | Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance                              |
| MATAS            | Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité          |
| MBC              | Transport de la région Morges – Bière – Cossonay                    |
| MEP              | Maison d'Enfants de Penthaz                                         |
| ORPC             | Organisation régionale de la Protection Civile                      |
| PCi              | Protection Civile                                                   |
| PPDL             | Penthaz – Penthaz – Daillens – Lussery-Villars                      |
| RC 177           | Route Cantonale 177                                                 |
| RI               | Revenu d'Insertion                                                  |
| SDIS             | Service de Défense Incendie et de Secours                           |
| STEP             | Station d'Épuration des eaux usées                                  |
| UCV              | Union des Communes Vaudoises                                        |

# ORGANIGRAMME



## Organisation communale 2016



Le personnel communal se compose de 10 collaborateurs correspondant à 7,9 ETP



## INTRODUCTION

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de notre commune.

En préambule, nous vous rappelons que 2016 a été marquée, comme tous les 5 ans, par le renouvellement des autorités. Pour la Municipalité, un non-événement puisqu'elle se représentait in corpore. L'ensemble de l'équipe ayant été réélue au premier tour, aucune mutation n'a été faite au niveau des dicastères dont la nomenclature a été quelque peu remise à jour. Quant au législatif, il a été renouvelé de manière importante.

Mais passons aux affaires courantes. Une fois encore, notre exécutif a tenté de se concentrer sur l'essentiel afin de réduire l'ampleur de ce document.

Dès lors, parmi les très nombreux dossiers traités en 2016, il met en exergue les thèmes suivants :

- Infrastructures, soit :
  - RC177, le chantier poursuit son cours et les délais sont respectés.
  - Obtention du crédit d'investissement et lancement des travaux à la route de la Rippe.
  - Obtention du crédit d'investissement et 1<sup>ère</sup> phase des travaux à la route de Daillens – carrefour de la Treille (finalisation : printemps – été 2017).
- Patrimoine immobilier communal :
  - Dégel du projet d'extension de la Maison de Commune, reprise de l'étude et obtention du crédit d'investissement. Les travaux devraient débiter en avril 2017.
- Police des constructions et aménagement du territoire, soit :
  - Le centre du village en profonde mutation avec 4 projets à l'étude ou en cours de réalisation [Denner (34 logements, nouveau local commercial et agence postale), ensemble immobilier à la rte de Sullens de 14 logements, transformation d'une ancienne bâtisse à la rue du Bornalet (3 logements), transformation de l'ancienne poste avec création d'un logement ; projets dans les zones « villas »].
  - Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud rejeté par Penthaz.
- Poursuite du projet de réorganisation scolaire régionale qui devrait permettre la création d'un EPS couvrant les 6 communes de la Venoge sous le nom d'ASIVenoge.

Parallèlement, l'exécutif communal a poursuivi la politique d'entretien du patrimoine immobilier qu'elle conduit systématiquement depuis quelques années.

Le périmètre des fonctions et représentations municipales n'a pas ou peu connu de modifications l'an dernier. Nous vous fournissons néanmoins le tableau ci-dessous qui résume l'évolution de l'activité municipale sous forme de quelques données :

|                                                | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------------------------------|------|------|------|------|
| <b>Heures de vacations <sup>(1)</sup></b>      | 1971 | 1876 | 1972 | 1980 |
| <b>Kilomètres parcourus <sup>(1)</sup></b>     | 4212 | 3248 | 3624 | 3539 |
| <b>Séances de Municipalité ordinaires</b>      | 43   | 44   | 44   | 46   |
| <b>Séances de Municipalité extraordinaires</b> | 6    | 7    | 8    | 4    |
| <b>Séances spéciales <sup>(2)</sup></b>        | --   | 62   | 66   | 53   |
| <b>Séances intercommunales <sup>(2)</sup></b>  | 173  | 105  | 147  | 141  |

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation d'un seul municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2016 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs. Ce dernier sert à alimenter notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

Finalement, les chapitres qui composent la suite de ce rapport résument la vie de notre commune.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### **1.1 Informatique, téléphonie et internet**

- Préparation à l'introduction progressive et partielle de la GED début 2017 au sein de l'administration communale.
- Scannage par la bourse et validation électronique des factures par les municipaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette modification n'induit aucune modification dans le processus de libération électronique des paiements par 2 signatures.
- Préparation à l'introduction de tablettes pour la Municipalité début 2017 afin de réduire l'émission papier de nombreux documents.
- Guichet virtuel : après sa mise en œuvre début 2012, l'utilisation du guichet virtuel est stable mais peine toujours à trouver sa place (135 requêtes en 2012, 18 en 2013, 15 en 2014, 13 en 2015, **13 en 2016**).
- Le site internet communal connaît toujours un vif intérêt.

### **1.2 Paroisses**

#### Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée.
- Les comptes 2016 sont déficitaires, les finances sont compliquées. La paroisse a mis en garde les communes à propos des difficultés financières rencontrées depuis quelques années. Une solution intercommunale pour palier à ces problèmes devrait être envisagée.
- Le dîner de paroisse s'est tenu à la grande salle de Daillens. Si l'affluence fut malheureusement modeste, l'ambiance fut conviviale. La Municipalité encourage la population à prendre part à cette manifestation.
- La Municipalité renouvelle ses remerciements à Mme Catherine Novet, diacre, M. André Perrenoud, pasteur et à la commission de paroisse pour leur engagement durant l'année écoulée.
- Feu de l'Avent : c'est désormais, MM. J. Delederray et E. Trauffer qui ont accepté d'allumer le feu lors de cette soirée qui a rassemblé une poignée de paroissiens et d'autres habitants plus attirés par les flammes que par les chants.

#### Eglise catholique

- La problématique de la réfection de la chapelle de La Sarraz est toujours en discussion. Ce dossier est très complexe. Malgré les pressions de l'Etat, qui a fini par jeter l'éponge, et les exigences de l'organisation faîtière catholique, les communes ont décidé de ne pas céder aux demandes financières ceci malgré le fait que la loi devrait les y contraindre.

### **1.3 Personnel**

- Côté formation, un sujet qui tient à cœur la Municipalité :
  - Mme Marielle Goy Bommottet a poursuivi son cursus de 2 ans pour obtenir un diplôme de cadre en gestion administrative dont elle a d'ores et déjà réussi les trois premiers modules. Elle aussi passé son examen final en décembre dont elle connaîtra le résultat début 2017.
  - Notre apprenti, M. Jetmir Jakaj, a réussi sa 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage en vue de l'obtention de son CFC d'agent d'exploitation.
  - Félicitations à tous les deux pour cet excellent résultat et l'apport qu'en retire la commune.
  - Début août, le groupe « voirie – services extérieurs » a accueilli un nouvel apprenti de 1<sup>ère</sup> année en la personne de M. Baptiste André. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de motivation dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.
- Côté jubilaire, la Municipalité a fêté :



- Les 10 ans de service de Mme Muriel Duperrex le 30 novembre, secrétaire adjointe à l'administration communale. Un grand merci à elle pour ces années de collaboration. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.
- Comme l'an dernier, le moment de convivialité à l'intention du personnel mensualisé a été décalé. Le 24 juin, nous nous sommes rendus à Evian pour partager une soirée très sympathique, ponctuée d'éclats de rires et agrémentée d'un succulent repas, ceci après une traversée ensoleillée. Retour vers 01 :00.
- Le 24 novembre, à la Porcherie, une soirée aux couleurs ibériques été offerte aux nombreuses personnes qui donnent de leur temps à la bonne marche de la Commune. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation, comme à celles qui n'ont pas pu, pour leur engagement jour après jour pour notre communauté. Ce fut aussi le moment de remercier officiellement Mmes Christiane Corset et Patricia Pollien pour le temps donné à la Pentadîne depuis sa création.
- Introduction du système de gestion du temps. Un règlement municipal d'utilisation devra être formalisé.

#### **1.4 Naturalisations**

- En 2016, la commission municipale de naturalisation s'est réunie une fois pour auditionner une candidate à la naturalisation ordinaire.
- La Municipalité a reçu quatre demandes de procédure de naturalisation ordinaire et six demandes de procédures de naturalisation facilitée (étrangers nés en Suisse).
- Au total, treize habitants ont été naturalisés en 2016, que ce soit dans notre commune ou dans divers cantons, par procédure ordinaire ou facilitée (étrangers nés en Suisse ou par mariage).
- La Municipalité constate une nouvelle hausse des demandes, sans doute en raison du durcissement des conditions d'obtention dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **1.5 Nouveaux Habitants**

- La manifestation, telle que normalement organisée, a dû être annulée faute de répondants à l'invitation municipale. Cependant, une réception simplifiée en présence du Président du Conseil communal et de la Municipalité a été organisée, au foyer de la grande Salle, le 12 mai.

#### **1.6 Jeunes citoyens**

- Pas de réception en 2016.

#### **1.7 ARGdV**

- Participation de MM. Philippe Besson et Jean-François Pollien à toutes les assemblées de l'ARGdV.
- Le Plan Directeur du Gros-de-Vaud a poursuivi son chemin dans les méandres administratifs et législatifs. Dans sa séance du 25 mai, après avoir entendu une délégation du comité de direction de l'association, le Conseil communal a suivi la Municipalité et sa commission ad'hoc en refusant à une écrasante majorité d'entériner ce texte.
- A noter que Penthaz est la seule commune à l'avoir formellement rejeté, d'autres ne l'ayant pas encore soumis à votation suite au projet de révision de la LAT mis en consultation durant 2016 par l'Etat. Ce dernier prévoit, entre autres, l'abolition des plans directeurs régionaux.
- Le comité de l'ARGdV entend toutefois faire valider le texte par le Conseil d'Etat malgré le refus de notre commune. La Municipalité se réserve le droit de recourir auprès de la CDAP en cas décision positive du Conseil d'Etat.
- L'ARGdV envisage une nouvelle fois d'étoffer son offre par la création d'un poste de Monsieur « Economie » en 2017 afin d'attirer de nouvelles entreprises et d'améliorer le ratio « emplois-habitants » du District. Pour cela, une demande d'augmentation de la contribution des communes a été approuvée par l'Assemblée générale, avec quelques oppositions.
- M. Philippe Besson a participé à presque toutes les séances du Comité de l'ARGdV, parfois sous tension en raison de la position critique de la Municipalité vis-à-vis du PDR régional.

### **1.8 Le Local (anciennement Toit Pour Tous)**

- La fréquentation du local est toujours excellente et peu d'incidents sont à signaler.
- Toutefois une altercation a eu lieu entre la responsable et un jeune. La situation a été réglée et le jeune a été interdit de local pendant quelques mois
- Les jeunes trouvent dans cette structure un accueil, un lieu de discussion et des activités qui les passionnent. Le cadre est favorable à l'épanouissement de nos jeunes et sert de lien entre l'école et la vie associative.
- Le coût pour notre commune s'élève à CHF 18'609.95 pour 2016.

### **1.9 Bibliothèque intercommunale de la Venoge**

- La bibliothèque intercommunale a une bonne réputation, elle est bien fréquentée puisque ce ne sont pas moins de 23'338 livres qui ont été prêtés durant l'année écoulée.
- L'offre de livres pour les adultes est toujours actualisée régulièrement.
- Les bibliothécaires multiplient leurs animations, rendant ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.
- Mme Lannaz a bien pris ses fonctions et se plaît au sein de cette petite équipe.

### **1.10 Jardin d'enfants « Les P'tits Tartreux »**

- Comme chaque année, la Municipalité soutient les activités de la garderie. Elle tient à féliciter son comité et les jardinières pour leur dynamisme et leur efficacité et les remercier pour leur engagement lors de la fête des Tartreux, tout comme pour leur participation aux animations du village.
- Lors de l'AG annuelle, la Municipalité a été informée des objectifs du comité, des comptes ainsi que des projets d'avenir. La Halte-garderie reste très appréciée par les enfants qui la fréquentent.
- Les jeux d'extérieur, vétustes et usés par le temps, seront remplacés l'année prochaine, la garderie bénéficiera pour ce faire d'une aide financière de la Loterie romande.

### **1.11 Relations avec l'Etat**

- 2016 a été une nouvelle fois plus calme dans les relations entre l'Etat et les communes. Toujours en raison du peu d'importants dossiers sur la table des négociations ou du retard dans le développement d'autres à l'unisson de l'introduction de l'horaire continu dans l'enseignement.
- Le processus législatif de transfert de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire dans le droit foncier vaudois s'est poursuivi par la mise en consultation du projet de loi par les services de Mme Jacqueline de Quattro. Une certaine simplification des procédures en fait partie tout comme l'abrogation des PDR régionaux.
- Le peuple vaudois a approuvé à une écrasante majorité la RIEIII vaudoise. L'attrait des mesures sociales compensatoires (estimées à 150 millions par an) a fonctionné pour faire passer le taux unique d'imposition des entreprises de 13.793 %. Le sourire de M. Pascal Broulis, allié à ses affirmations utopiques sur l'évolution des impôts physiques, ont une nouvelle fois fonctionné à merveille. Le réveil sera sans doute encore plus difficile, surtout dans les moyennes et petites communes qui n'accueillent pas ou peu de multinationales.
- 2017 verra le peuple suisse voter sur la RIEIII fédérale.

### **1.12 Conseil communal**

- 2016 a été marquée par le changement de législature. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, un Conseil communal, passablement modifié dans ses effectifs, siège en mode de formation.
- Pour mémoire, les commissions permanentes suivantes siègent :

### **Commission des finances**

Président : M. Nicolas Marcoz. Rapporteur : M. Sébastien Durussel. Mme Patricia Guex ; MM. Yves Dupraz, Olivier Caputo, Christian Muster et Jean-Mathieu Reynaud.

### **Commission de gestion**

Président : M. Pascal Pahud. Rapporteur : M. Steeve Parisod. Mmes Filomena Amarantidis, Sandrine Bommottet et Carmen Valzino ; MM. Rinaldo Canuto et Christophe Zosso.

### **Commission des Espaces publics**

Président : M. Steeves Bacher. MM. Pierre Dällenbach, Frédéric Declercq, Philippe Gerhard, Sylvain Marino, Patrick Narducci et Stéphane Rollier

### **Commission de recours en matière fiscale**

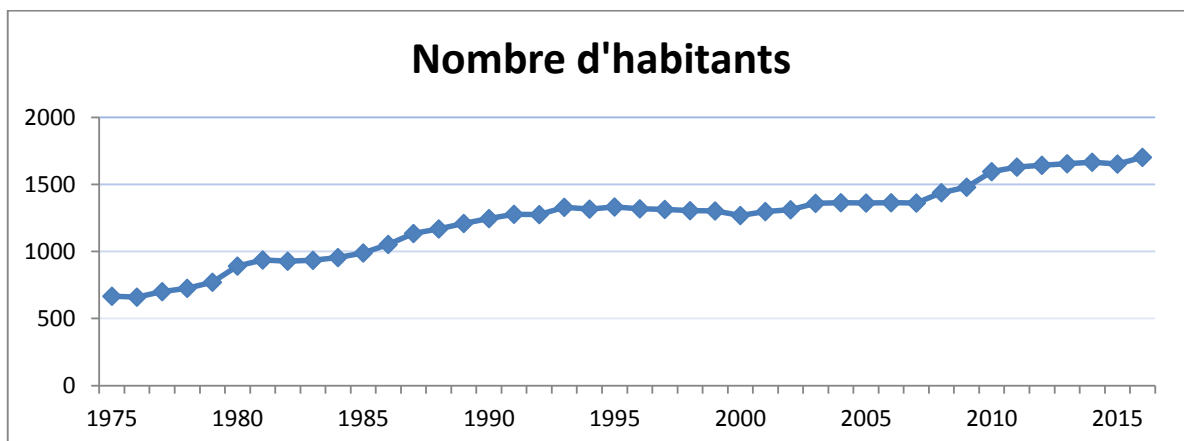
MM. Jacques Deléderray, Sébastien Durussel et Bernard Martin.

- En 2016, le Conseil communal a siégé à 6 reprises en séance ordinaire, les 17 mars, 25 mai, 23 juin, 8 septembre, 13 octobre et 8 décembre, séances au cours desquelles 10 préavis municipaux ont été présentés par la Municipalité :
  - Préavis N° 01-2016 - Demande de crédit d'investissement pour l'assainissement et la réfection du chemin de La Rippe et de la route de la Gravière
  - Préavis N° 02-2016 – Modification des statuts de l'AJERCO
  - Préavis N° 03-2016 – Plan directeur régional du Gros-de-Vaud
  - Préavis N° 04-2016 – Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la route de Daillens
  - Préavis N° 05-2016 - Compétences municipales pour la législature 2016 - 2021
  - Préavis N° 06-2016 – Traitements communaux – Législature 2016 – 2021
  - Préavis N° 07-2016 – Arrêté d'imposition 2017 – 2018
  - Préavis N° 08- 2016 – Plafond d'endettement 2016 – 2021
  - Préavis N° 09-2016 – Agrandissement de la Maison de commune
  - Préavis N° 10-2016 – Budget 2017
- Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité, y compris le budget 2017.

### **1.13 Contrôle des Habitants**

Evolution de la population (chiffres officiels du SCRIS) :

|                                 |                                      |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| Population au 31.12.2012        | 1'644 habitants                      |
| Population au 31.12.2013        | 1'649 habitants                      |
| Population au 31.12.2014        | 1'666 habitants                      |
| Population au 31.12.2015        | 1'653 habitants                      |
| <b>Population au 31.12.2016</b> | <b>1'703 habitants (chiffre FAO)</b> |



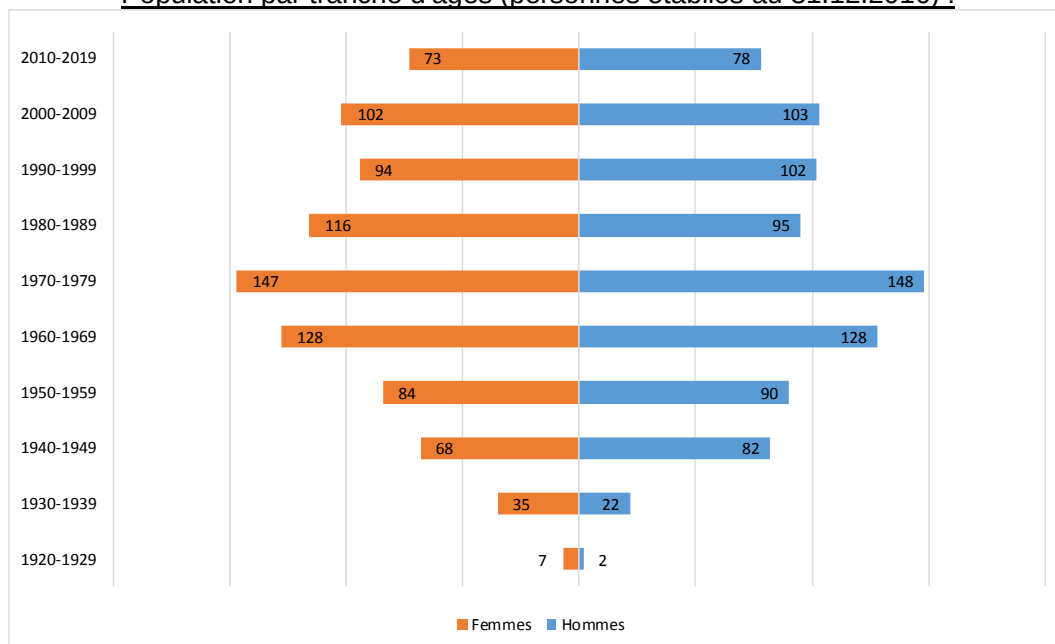
- Après la légère diminution de population constatée en 2015, la tendance haussière a repris. Elle a crû de plus de 3 % pour atteindre 1'703 habitants (1<sup>er</sup> janvier 2014 : 1'653).
- Comme déjà évoqué dans les derniers rapports, cette hausse est essentiellement due à la densification de la zone « village » et à une optimisation au sein de la zone « villa », par exemple en transformant d'anciennes granges ou fermes en habitats ou par la démolition de villas individuelles au profit de villas mitoyennes. Enfin par la mise en valeur des dernières parcelles de la zone « villa ».
- A plus long terme, et malgré les nouvelles contraintes de la 4<sup>ème</sup> révision de la LAT, notre commune pourrait obtenir une nouvelle enveloppe de croissance de 15 à 18 % pour 15 ans, ceci grâce à la future révision partielle de son Plan Général d'Affectation « PGA » que notre exécutif va entreprendre, comme le veut la législation, à partir de 2018.

Population par nationalité (personnes établies au 31.12.2016) :

| Pays         | 2016         |               | 2015         |               |
|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
|              | Nombre       | %             | Nombre       | %             |
| Suisse       | 1'312        | 77.0%         | 1'280        | 77.4%         |
| France       | 49           | 2.9%          | 55           | 3.3%          |
| Italie       | 74           | 4.3%          | 71           | 4.3%          |
| Portugal     | 149          | 8.7%          | 134          | 8.1%          |
| Espagne      | 40           | 2.3%          | 35           | 2.1%          |
| Autre UE     | 32           | 1.9%          | 36           | 2.2%          |
| Autre Europe | 13           | 0.8%          | 13           | 0.8%          |
| Afrique      | 6            | 0.4%          | 5            | 0.3%          |
| Amérique     | 16           | 0.9%          | 11           | 0.7%          |
| Asie         | 11           | 0.6%          | 13           | 0.8%          |
| Océanie      | 1            | 0.1%          | 0            | 0.0%          |
|              | <b>1'703</b> | <b>100.0%</b> | <b>1'653</b> | <b>100.0%</b> |

Les proportions restent stables. On constate pour la première fois l'apparition d'un ressortissant d'Océanie. La communauté portugaise reste la plus importante et conforte même sa place.

Population par tranche d'âges (personnes établies au 31.12.2016) :



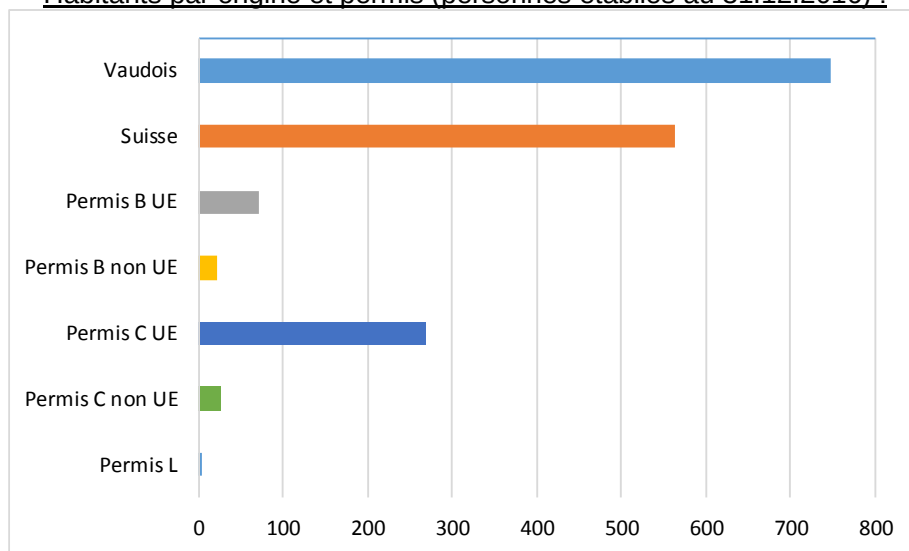


Cette année encore, un rajeunissement de la moyenne de la population est observable. En effet, si l'on compare les graphiques 2015 et 2016, les tranches d'âges 1990 – 2019 sont, entre autres, passées de 515 habitants à 552, soit une hausse d'un peu plus de 7.2 %.

Par ailleurs, si en 2015, nous comptons 123 enfants nés entre 2010 et 2015, ce nombre est passé à 151 au 31.12.2016 pour les naissances 2010 – 2016.

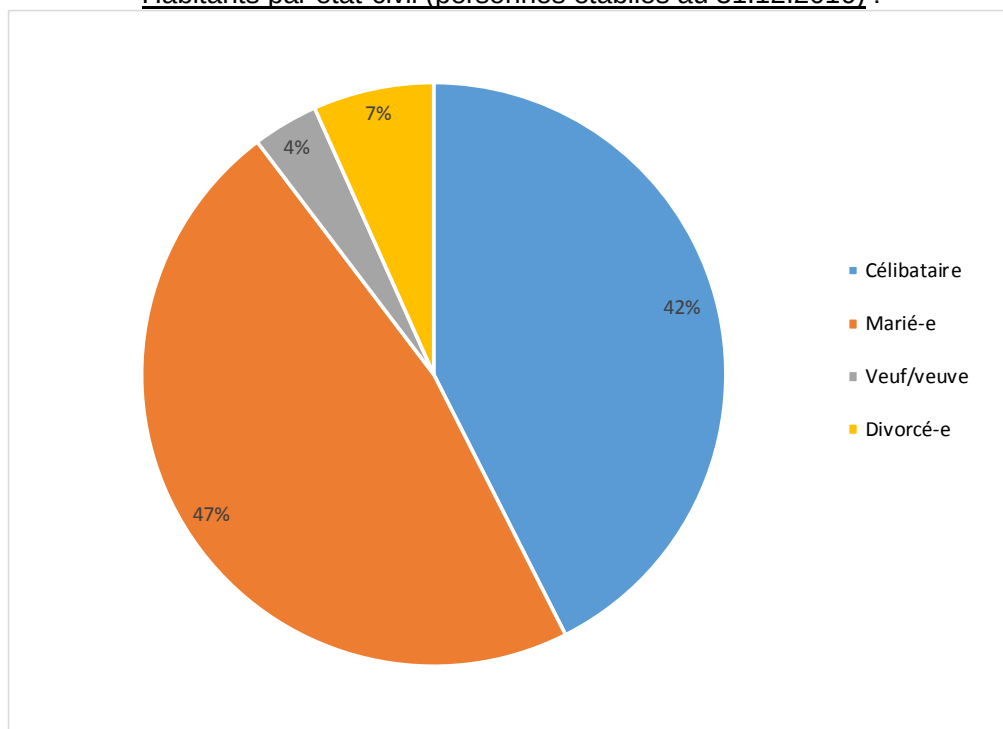
Ces évolutions corroborent l'arrivée d'une population plus jeune et un nombre certain de réjouissantes naissances (17 annoncées au contrôle des habitants).

Habitants par origine et permis (personnes établies au 31.12.2016) :



Ce graphique, figurant ici à titre purement informatif, n'apporte pas de commentaire particulier.

Habitants par état-civil (personnes établies au 31.12.2016) :



Ce tableau, purement informatif, n'appelle pas d'explication particulière.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 342 mutations durant l'année (286 en 2015), correspondant à :

|                    |     |             |
|--------------------|-----|-------------|
| Naissances         | 17  |             |
| Décès              | 9   |             |
| Arrivées (1)       | 165 |             |
| Mariages           | 9   | (8 couples) |
| Divorces, veuvages | 8   |             |
| Départs(2)         | 116 |             |
| Naturalisations    | 18  |             |

(1) Y compris 11 résidences secondaires (dont 6 MEP et 4 au pair)

(2) Y compris 7 résidences secondaires (dont 2 MEP et 4 au pair)

Remarques : de nombreuses corrections et mises à jour sont apportées en continu à nos données au fur et à mesure qu'elles arrivent à notre connaissance. En ce qui concerne les mariages, la différence qu'on peut remarquer est due au fait que l'une des personnes qui s'est mariée ne réside pas avec son conjoint sur notre commune.

#### **1.14 Chômage et RI**

- 2016, en raison du renforcement du franc par rapport aux principales devises suite au Brexit, a été une année contrastée pour l'économie de notre pays qui a connu des fortunes diverses selon les secteurs économiques.
- Sur le front du chômage, sans doute en raison de la structure de sa population, notre Commune est proportionnellement moins touchée que les villes. Il faut d'ailleurs noter que, à de rares exceptions, les périodes de chômage vécues par nos concitoyennes ou concitoyens sont souvent de relative courte durée.
- Sur le front du RI, 19 requérants (chiffre inchangé par rapport à fin 2015) étaient inscrits à fin 2016. Il y a donc un léger mieux puisque la hausse connue ces dernières années est enrayée. Toutefois, ce qui est le plus inquiétant aux yeux de notre exécutif, c'est la proportion du nombre de nos jeunes concitoyens et concitoyennes qui en bénéficient ; et souvent pour des durées nettement plus longues que leurs aînés. Les raisons de ce phénomène ne peuvent être expliquées avec certitudes compte tenu de l'absence d'information fournie par les services sociaux de l'Etat. Peut-être une inadéquation entre leur formation et les besoins de l'économie, peut-être d'autres facteurs !
- Comme nous le réaffirmons année après année, ce nombre d'allocataires restera toutefois toujours trop important aux yeux de notre exécutif si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à l'aube de leur retraite.

#### **1.15 Jubilaires**

- L'année 2016 a été marquée par les 90 ans de Mme Germaine Gerhard.
- Madame et Monsieur Gabrielle et Lucien Clavel ont, quant à eux, fêté leurs 60 ans de mariage.
- Comme à chaque fois, la Municipalité a été accueillie à bras ouverts pour une sympathique et enrichissante fin de journée, le cas échéant en compagnie du pasteur, du curé, voire de la presse locale, permettant à chacun de mieux faire connaissance. Nous félicitons encore ces jubilaires et leur souhaitons le meilleur pour un avenir serein.
- Madame et Monsieur Amstutz ont préféré fêter leurs 50 ans de mariage dans l'intimité de leur famille. Nous les félicitons vivement pour toutes ces années partagées au sein de leur couple. La famille de Mme Simone Roy a également préféré réserver la fête des 90 ans de cette dernière au cadre familial.

#### **1.16 Abonnement journal "Généralisations"**

- Le nombre de personnes concernées par cette attractive démarche pour nos citoyens à la retraite est une nouvelle fois en augmentation. Le budget alloué a à nouveau été revu à la hausse dans le cadre de l'établissement du budget 2017.
- La Municipalité est comblée par les remerciements des bénéficiaires de cet abonnement. Ce journal est toujours aussi apprécié et la réception de nombreux témoignages nous le confirme.

### **1.17 Sociétés locales**

#### **USL**

- L'AG a eu lieu au mois de mai.
- Le comité a été réélu dans sa composition habituelle

#### **Gym pour Tous**

- L'assemblée générale a eu lieu en mars 2016.
- La société de gym a pris désormais une part plus active dans l'organisation de la fête des Tartreux.
- Elle compte toujours plus d'actifs parmi les jeunes citoyens et connaît une recrudescence de sociétaires, heureusement bien entourés par un comité motivé et une pléiade de moniteurs.
- Elle est toujours la société phare de la commune et les performances aux roues de nos gymnases sont connues au niveau cantonal.

#### **FC Venoge**

- Les infrastructures de notre commune sont constamment entretenues et mises à jour pour la pratique du football.
- Nous demandons expressément au FC de prendre contact davantage avec notre concierge en cas de problème.
- Le club phare a accédé à la 2<sup>ème</sup> ligue à l'issue des promotions.
- Sa section junior occupe régulièrement la salle pour des entraînements durant l'hiver.
- Les ampoules des projecteurs du terrain ont été remplacées.

#### **Chœur mixte « Le Rosey »**

- La société a connu un grand succès lors de sa soirée annuelle.
- Concert d'automne à l'église : la Municipalité félicite encore une fois les organisateurs pour le choix des chants et pour la qualité du spectacle.
- Si la société n'est plus aussi active au niveau des manifestations communales, elle reste présente pour conseiller les plus jeunes et est toujours prête à donner un petit coup de main.

#### **Jeunesse**

- A Nouvel-an, les membres de la Jeunesse ont effectué un tour du village aux tambours, moment fort apprécié de nos habitants.
- La société dispose d'une partie du battoir pour confectionner et stationner leur char.
- Elle est toujours très motivée pour aider à la mise en place des manifestations locales. Leurs efforts ont été fort appréciés lors de l'organisation des soirées théâtrales.
- La moyenne d'âge de la société est d'à peine 20 ans

#### **Unihockey Club de Penthaz**

- Le Unihockey organise avec brio le brunch du Nouvel-an. Le Club participe également à la préparation des soirées théâtrales. Sur le plan sportif, il fait preuve d'assurance et dispute un excellent championnat. Un tournoi populaire est organisé annuellement qui toutefois se dispute à Penthalaz en raison du léger sous-dimensionnement de notre salle.
- En plus de l'équipe junior, une deuxième formation active complète la société.

### **1.18 Manifestations**

#### **Fête des Tartreux**

- 2016, la Fête a repris ses marques au cœur du village. La cuvée fut agréable. La cantine installée sur la place récemment aménagée a accueilli des villageois heureux.
- On déplore que la pluie ait quelque peu gâché le dimanche en arrosant les participants ; l'emplacement de la cuisine n'était pas idéal et devrait être repensé pour les futures éditions.
- Les deux sociétés coorganisatrices de la manifestation, ainsi que le comité dynamique, ont pleinement contribué au succès de cette édition. Nous remercions également la Halte-jeux pour son aide précieuse.

- L'édition 2017 devrait se tenir en juin également. Cette nouvelle cuvée sera organisée par la Jeunesse et le Unihockey, qui remplace, au pied levé, la société Gym pour tous, cette dernière ayant annoncé son retrait.
- La convention entre la Municipalité et l'association de la Fête sera révisée en 2017 pour permettre à cette manifestation de perdurer dans des conditions optimales.

### **Roses de la Saint-Valentin**

- Pas de manifestation cette année, la prochaine aura lieu en février 2017.

### **Fête nationale**

- Dans le cadre du roulement introduit depuis quelques années, l'édition 2016 a été organisée par la commune de Daillens et la fête s'est déroulée sur la place du trophée de la Venoge, la manifestation profitant ainsi des installations laissées par la Jeunesse pour fêter le traditionnel 1<sup>er</sup> août. La soirée s'est terminée par le saucisson à la braise offert à la population.
- Cette manifestation a été bien suivie par nos concitoyens qui ont pu se déplacer grâce à un service de navettes, assuré par les chauffeurs de nos lignes communes.
- La partie officielle a été assurée par M. A Perrenoud, pasteur, M. M. Collet, député, et l'indissoluble syndic fraîchement élu de Penthalaz, M. P. Freiburghaus, sous la direction de M. A. Mocchi, plébiscité comme major de table.
- Le feu d'artifice fut une réussite et nous remercions la Jeunesse pour son organisation et la Cool'hisserie pour la préparation du repas.
- Nous tenons également à féliciter la collaboration de nos groupes voisins pour l'efficacité de leur travail lors de cette manifestation.

### **Tour du Pays de Vaud**

- La sixième édition, qui a eu lieu dans des conditions favorables malgré la température relativement fraîche, a permis aux coureurs de s'éclater sur le parcours modifié et adapté suite aux travaux liés à la RC 177. La participation festive a été également bien suivie par nos concitoyens.
- La Municipalité et la population soutiennent avec plaisir et ferveur cette compétition, en souhaitant d'ores et déjà bon vent à l'édition 2017
- Comme d'habitude, une soirée a été organisée pour remercier les bénévoles. Celle-ci s'est tenue le dimanche des Tarteux.

### **Tour du pays de Vaud cycliste**

- L'édition 2016 du TPV cycliste junior s'est achevée par l'étape finale de dimanche. Celle-ci a été organisée par une délégation de six communes, soit les communes PPDL ainsi que Mex et Vuflens-la-Ville.
- Le départ a été donné à Penthalaz et l'arrivée, jugée à Vuflens, a donné lieu à un divertissement fort apprécié par nos concitoyens, preuve en étant le nombre de bénévoles qui se sont proposés pour assurer la sécurité et la bonne marche de l'évènement. Les sociétés locales de nos villages ne sont pas étrangères à ce succès puisqu'elles se sont mobilisées avec beaucoup de motivation pour assurer diverses animations.
- La manifestation s'est achevée sur le site de Vuflens par une partie festive bien suivie, signe qu'une collaboration intercommunale est réalisable et que municipalités et sociétés peuvent, en s'associant, créer l'évènement.

### **Venoge Festival**

- Le festival Venoge, qui fêtait sa 22<sup>ème</sup> édition, a été d'excellente facture. La qualité des artistes a ravi le nombreux public. Pour cette édition, la commune de Penthalaz a maintenu son don de CHF 2'500.-.
- Le festival a atteint une grande envergure ; le site, actuellement mis à disposition par la commune de Penthalaz, devient trop restreint pour l'avenir. Une réflexion sera faite pour étudier un endroit plus propice afin d'assurer la pérennité de ce festival fort apprécié dans la région.
- Nous rappelons que les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles et que ceux-ci peuvent s'inscrire sur le site internet du Festival. A bon entendeur !

### **Dixième Nuit des contes**

- Pour cette édition, dont le thème était « Mystère », la météo fut relativement favorable.
- La Municipalité remercie encore Mme Jacqueline Haymoz pour son travail et M. Georges Mury pour la mise à disposition de sa grange afin d'accueillir une partie des contes.
- Il est à relever que cette manifestation a plus de succès auprès des enfants l'après-midi et est de moins en moins suivie par les plus âgés.

### **Balade villageoise**

- Cette année, les GO ont proposé de présenter le service voirie à nos habitants lors d'une sympathique balade dans notre commune.
- Les participants ont ainsi pu voir les différents travaux que notre service entreprend, tels que tailles des arbres, entretien du patrimoine public. Les employés, fort motivés, que la Municipalité remercie, ont eu à cœur de présenter le matériel et de répondre à toutes les questions posées par nos participants.
- La journée s'est achevée autour d'une raclette dans la buvette du FC.
- La Municipalité remercie le comité culturel ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation, pour cette sympathique journée.

### **Espace culturel du Bornalet**

- L'Espace culturel accueille en son sein passablement d'animations organisées par des habitants de notre village ou de l'extérieur. Citons notamment le yoga, le yoga du rire, le tai-chi. Quelques conférences et ateliers complètent le programme.
- Son comité a parrainé diverses ateliers et expositions.
- A l'entrée du bâtiment, une bibliothèque ouverte a été mise en place et est entretenue par Mme V. Muster. Elle permet l'échange de romans et diverses publications.
- Si bon nombre d'idées naissent pour créer l'animation, il est cependant difficile de convaincre la population de créer et de participer aux événements.
- Signalons que l'Espace a été ouvert durant le Tour du Pays de Vaud cycliste et a accueilli une exposition consacrée à l'histoire de la petite reine animée par M. Hervé Besson habitant de Penthalaz que nous remercions encore pour son investissement
- Nous remercions le Comité pour son dévouement et sa disponibilité et souhaitons encore de belles animations pour 2017.

### **Penthaz Comique Club (PCC)**

- Pour sa deuxième édition et au vu des résultats mitigés de la première mouture, le comité avait parié sur une affiche moins alléchante mais mieux adaptée à notre commune.
- L'idée était donc de proposer une salle à des groupes de qualité, mais de renommée moindre, afin de leur proposer une scène et un public. Si la scène fut offerte, le public fut quelque peu épars.
- Nous renouvelons ici aux sociétés et au comité notre gratitude pour leur travail.
- La Municipalité et le comité proposeront une troisième édition de cette manifestation. Espérant un accueil plus favorable des spectateurs, le comité œuvre déjà au concept et proposera un spectacle de qualité.
- Force est de constater la difficulté à convaincre les habitants de participer à ce genre de manifestation ; pourtant il est important de soutenir au mieux la culture, celle-ci représentant une part importante de notre patrimoine !

### **Maison d'enfants de Pentha (MEP)**

- Le comité soudé poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- Le projet MATAS de Cossonay est, selon ses responsables, peu utilisé par les enseignants ; cette réflexion se reflète sur l'ensemble des matas du canton.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au programme, mais il a de la peine à décoller des bureaux de l'Etat. Cet épineux problème devrait connaître un dénouement en 2017.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.



- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant une faible présence parentale. Comme chaque année, le rapport est publié dans le journal de Cossonay.

#### **1.19 Bus PPDL**

- Un service de bus a été mis à disposition de notre population à l'occasion du comptoir de Cossonay.
- Un tout ménage a été distribué dans nos villages pour prendre la température en vue de la création d'un service nocturne le week-end. Suite à cela, un essai sera effectué dans le courant de l'année 2017.
- A signaler également le premier accident de circulation d'un de nos bus, heureusement sans gravité.
- Le succès de ces bus n'est pas démenti. Il est envisagé d'augmenter leur capacité lors de leur futur remplacement.
- Nous avons 2 chauffeurs titulaires, 2 remplaçants et des aides sporadiques.
- Un petit mot encore sur notre bus de remplacement qui est régulièrement utilisé par nos habitants : il est réservé régulièrement par les sociétés et les amicales.

#### **1.20 Collaborations intercommunales**

- En raison des élections du printemps, la collaboration intercommunale a connu un léger flottement l'an dernier, ce qui est naturel compte tenu des changements intervenus au sein des exécutifs de nos différents partenaires.
- Cependant, l'intensification des collaborations la plus spectaculaire est venue des écoles, avec la poursuite du processus, certes complexe et très politisé, de la création d'une nouvelle association régionale. Elle regroupera les 6 communes situées de ce côté-ci de la Venoge, sous la dénomination ASI Venoge. Elle sera chargée de mettre sur pieds et de gérer un nouvel EPS (Etablissement primaire et secondaire), ceci dans le cadre de la réorganisation de la carte scolaire régionale. Elle permettra aussi de répondre à certaines nouvelles exigences des avancées sociales comme l'accueil de jour et de débloquer le dossier de la piscine couverte de Cossonay et environs.

## 2. FINANCES

Le résultat 2016 est positif, grâce notamment à l'utilisation de la réserve pour travaux divers qui a permis d'effectuer plusieurs aménagements dans le village sans pénaliser le compte de fonctionnement courant.

Les défis futurs restent toutefois importants, notamment, avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Le refus dans les urnes de cette modification au niveau fédéral a pour conséquence, l'augmentation des charges sociales cantonales acceptées, lors de délibération cantonale sur cet objet, sans bénéficier de la manne fédérale promise.

Il va donc encore falloir rester prudent et attentif pour maintenir la Commune dans les chiffres noirs.

### 2.1 Finances générales

Le budget 2016, voté fin 2015, prévoyait un déficit de CHF 64'300.00. Le résultat final est meilleur que prévu. Celui-ci présente un bénéfice de **CHF 11'640.47**.

Le total des produits se monte à CHF 7'032'931.27 contre un total de charges de CHF 7'021'290.80.

### 2.2 Revenu global des impôts

L'année 2016 a été décevante du point de vue des impôts, le total des recettes du folio 21 (impôts) est inférieur au budget de plus CHF 100'000.- principalement sur le revenu des personnes physiques, alors que nous enregistrons une augmentation de notre population. Cela est dû au délai entre l'arrivée dans notre commune d'un foyer fiscal et de son intégration dans nos décomptes fiscaux par l'ACI.

La structure de nos contribuables est saine. En effet, nous ne connaissons aucune dépendance liée à l'un ou à l'autre de nos foyers fiscaux.

Les défalcatons, effectuées par l'Etat de Vaud qui effectue pour nous la perception des impôts, ont à nouveau diminué cette année à CHF 34'083.60. La provision pour débiteurs fiscaux ne subit qu'une faible variation de CHF 1'252.08 en plus.

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations) sont, pour leur part, inférieurs aux prévisions. Celles-ci sont toujours basées sur une moyenne des exercices précédents.

### 2.3 Conjoncture

En 2016, malgré des coûts de l'énergie et de matières premières toujours très bas, la conjoncture mondiale n'a pas rebondi autant que les anticipations permettaient de l'espérer. La locomotive « USA », malgré son poids et son dynamisme, n'a pas pu, une nouvelle fois, compenser la faiblesse persistante du commerce international et le ralentissement accru observé auprès des nouveaux poids lourds que sont la Chine, l'Inde, le Brésil ou encore la Russie pour ne citer que les principaux. Par ailleurs, un climat d'incertitude, provoqué par l'élection de nouveaux chefs d'Etat dans le monde et les tensions internationales au Moyen Orient, est venu assombrir le tableau. Ainsi, l'OCDE, dans ses rapports les plus récents, estime la croissance mondiale à 1.7 % pour 2016, un nouveau plus bas depuis 2009.

Dans ce contexte, la croissance économique de la Suisse en 2016, dont on ne cesse de répéter son interdépendance avec le commerce mondial, s'est nettement redressée par rapport à 2015 à 1.3 % (2015 : 0.8 %). Elle n'a toutefois pas atteint des prévisions qui étaient plus optimistes, sans doute aussi en raison de doutes liés aux résultats de certaines votations cruciales pour l'avenir de notre pays.

Dans cet environnement, le Canton de Vaud a fait mieux, avec un indice en hausse de 1.7 %. Cela est sans doute dû à son essor démographique, phénomène positif qui porte la consommation intérieure, mais aussi à son tissu économique performant qui lui permet de faire front aux vents

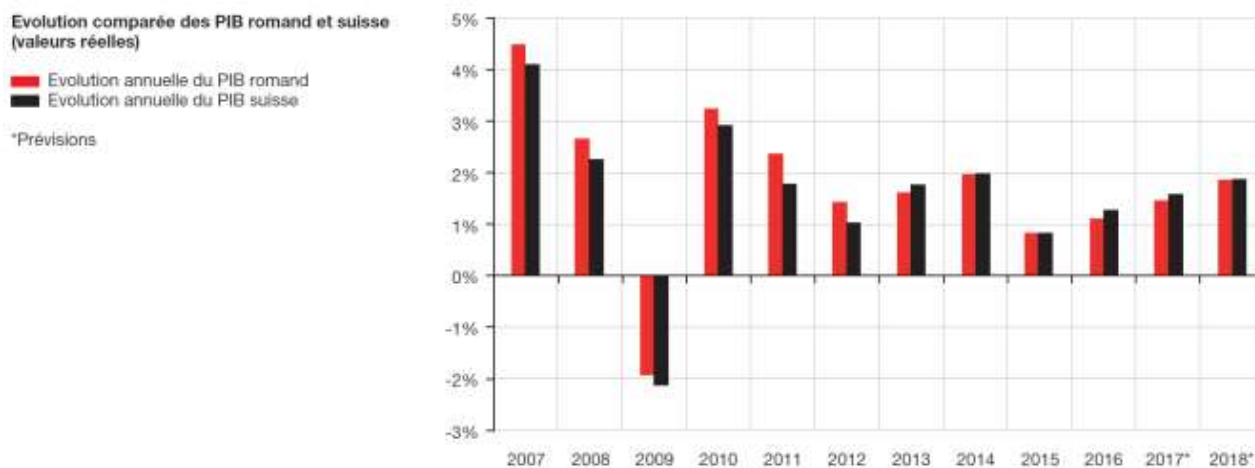
contraires (crise européenne et franc fort). Certes, certains secteurs souffrent toujours comme le primaire, les transports, les télécoms, l'édition, l'horlogerie et les machines et instruments.

Au niveau romand, le PIB a atteint 155.4 milliard de francs en 2016. Si, en l'an 2000, il représentait 23.1 % du PIB national, l'an dernier, il s'est élevé à 23.9 %, confirmant l'accroissement du poids de la Suisse Romande.

L'ensemble de ces chiffres, en comparaison internationale, demeure toutefois rassurants.

Par contre, une nouvelle accélération est attendue pour 2017 et 2018, années durant lesquelles la croissance de la conjoncture devrait varier entre 1.5 % et 2 % tant au niveau fédéral que romand. Mais demeurons prudents et attendons pour voir ; les incertitudes et les facteurs à risque étant nombreux !

#### Graphique de l'évolution comparée des PIB romand et suisse



(source rapport sur le PIB romand du 11 mai 2017 ; Forum des 100)

#### **2.4 Procédure budgétaire, plan d'investissement, plafonds d'endettement et de cautionnement**

Suite au crédit d'étude voté par le Conseil communal en 2013 et au crédit d'investissement accepté par votre plénum le 17 mars 2017, les travaux d'assainissement et de réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière ont débuté. Sur l'enveloppe total de CHF 2'250'000.-, la somme de CHF 933'619.80 a déjà été investie au 31 décembre 2016.

Suite au crédit d'investissement accepté le 25 mai 2016 pour le réaménagement de la route de Daillens, les travaux ont été effectués dans le courant de l'été, hormis la pose de l'enrobé définitif qui aura lieu courant 2017. Sur le crédit accepté de CHF 830'000.-, la somme de CHF 666'649.20 a déjà été investie au 31.12.2016

Le toit du collège de la Léchire a été refait et des panneaux solaires posés selon le préavis n° 4-2015 accepté par votre Conseil le 29 octobre 2015. Suite à différents imprévus, les travaux n'ont pas pu être terminés avant le 31 décembre 2016. A cette date, la somme de CHF 268'015.35 avait été investie sur une enveloppe totale de CHF 285'000.-

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature a été fixé à 18 millions de francs, y compris la quote-part des associations intercommunales auxquelles nous prenons part.

#### **2.5 Dette et utilisation des compétences municipales**

La dette à long terme au 31 décembre 2016 se monte à CHF 3'639'998.- (voir détail dans le bilan).

A cela s'ajoute CHF 2'800'000.- d'emprunt à court terme (échéance 15 mars 2017) à un taux d'intérêt négatif de 0.1 % servant pour le financement du réaménagement de la route de Daillens et à la réfection du chemin de la Rippe. Ce prêt sera prolongé jusqu'à la fin des travaux pour être ensuite consolidé à long terme.

A noter que la Municipalité peut toujours compter sur une marge de manœuvre avec la limite de crédit de CHF 1'000'000.- dont elle dispose auprès de la Banque Raiffeisen.

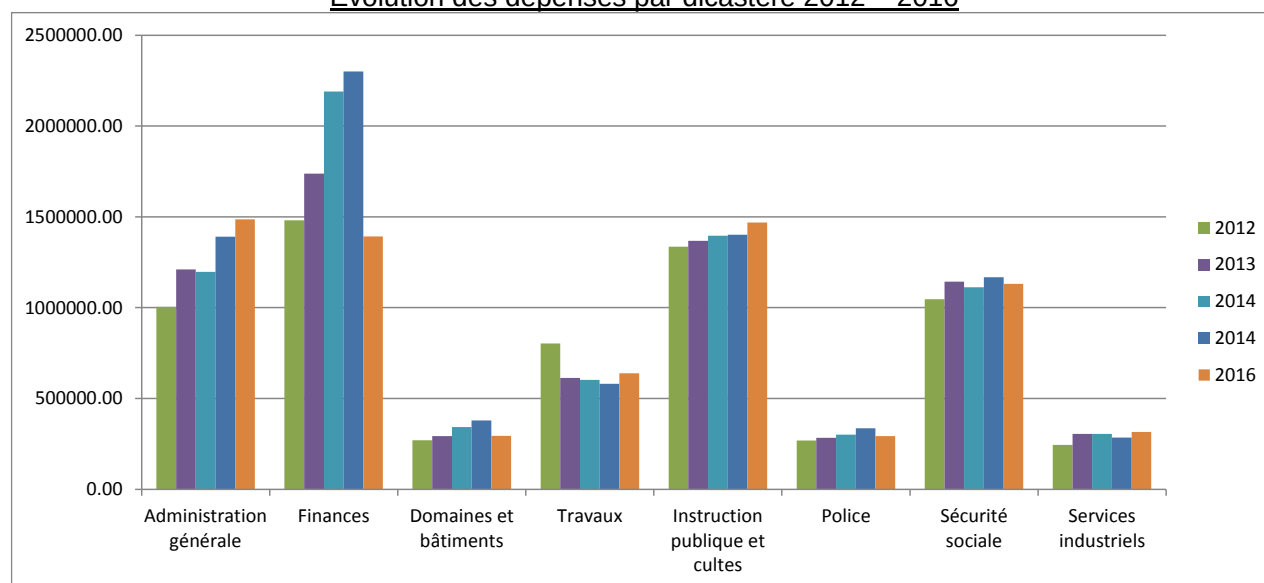
En 2016, la Municipalité a utilisé à deux reprises les compétences que vous lui avez accordées pour la législature pour un total d'environ CHF 13'000.-, ceci pour les projets suivants :

- passage à la GED/scannage des factures (validation informatique des factures)
- acquisition d'œuvres d'art (future dotation de l'extension de la maison de commune)

La Municipalité vous rappelle que cette compétence est de CHF 50'000.- par cas pour la législature en cours, mais au maximum de CHF 100'000.- par année.

## **2.6 Charges par dicastère et leur évolution**

Evolution des dépenses par dicastère 2012 – 2016



Le dicastère « Administration générale » subit une augmentation en raison de la hausse du soutien aux sociétés locales et des efforts consentis pour la modernisation des moyens informatiques.

La baisse du dicastère « Finances » s'explique par la diminution des défalcatons, l'absence d'amortissement extraordinaire et de création de réserves.

Le dicastère « Instruction publique et cultes » augmente en raison des coûts de l'ASiCoPe et des travaux consentis pour l'église prévus dans le budget.

### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

#### **3.1 Décharges**

- Rien de spécial à signaler en cette année 2016 sur le site de Colliare.
- La Municipalité n'a plus aucune nouvelle des projets de création d'éventuels dépôts terreux.

#### **3.2 Jardins familiaux**

- La partie entourant les jardins s'est vue rendue à la commune suite au décès de l'un de nos concitoyens qui en assurait l'entretien. La Municipalité va devoir trouver une manière d'entretenir cette surface importante à moindre coût.
- Un changement de locataire par la cessation de l'un d'eux a eu lieu au profit d'une famille avec enfants.

#### **3.3 Forêts, arbres et haies**

- En 2016, un nombre croissant de cas de nid de chenilles processionnaires ont été découverts. La Municipalité a suivi très attentivement cette évolution, et averti les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

#### **3.4 Bois de feu**

- Le martelage s'est déroulé le 26 octobre. Il a eu lieu dans la forêt des Bâches et celle proche de nos jardins familiaux en présence du municipal en charge, du personnel de voirie, du garde forestier et de l'inspecteur d'arrondissement.
- D'autres coupes ont eu lieu mais elles font partie des mesures liées à la RC 177.

#### **3.5 Maison de Commune**

- La pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison de commune a commencé à porter ses fruits en baissant notre facture d'électricité.
- L'année 2016 a permis d'arriver au bout du projet d'agrandissement de la Maison de Commune avec un projet modéré, mais nous permettant de nous projeter dans le futur avec des locaux décents et donnant les espaces nécessaires pour tous les collaborateurs de l'administration. Par la même occasion, l'ensemble des locaux sera mis aux dernières normes de l'assurance incendie. Ce dossier a été mis à l'enquête à la fin de l'année, pour nous permettre de terminer les travaux dans le courant de l'automne 2017.

#### **3.6 Salle polyvalente**

- Contrairement à l'année précédente, nous n'avons pas eu à déplorer des incivilités impliquant des dommages au patrimoine à l'extérieur du bâtiment ; le système de vidéosurveillance extérieur au bâtiment n'y est pas pour rien. Nous avons cependant quelques dégâts à déplorer à l'intérieur du bâtiment, dégâts dus à de la négligence et le manque de respect de certains utilisateurs. Des mesures ont été prises pour éviter cette situation dans le futur.
- En 2016, l'ancien mobilier de la PentaDîne a été changé afin de faciliter son entretien.
- Nous avons constaté que le sol de la grande Salle avait été partiellement déformé, ceci autour des douilles pour les engins de gymnastique dans le sol. Après analyse, il s'est avéré que des infiltrations d'eau en provenance de la nettoyeuse étaient la cause de ces infiltrations. Nous avons profité de la période des vacances scolaire d'été pour faire les réparations nécessaires. Ces frais sont perçutés entièrement à l'ASICoPe

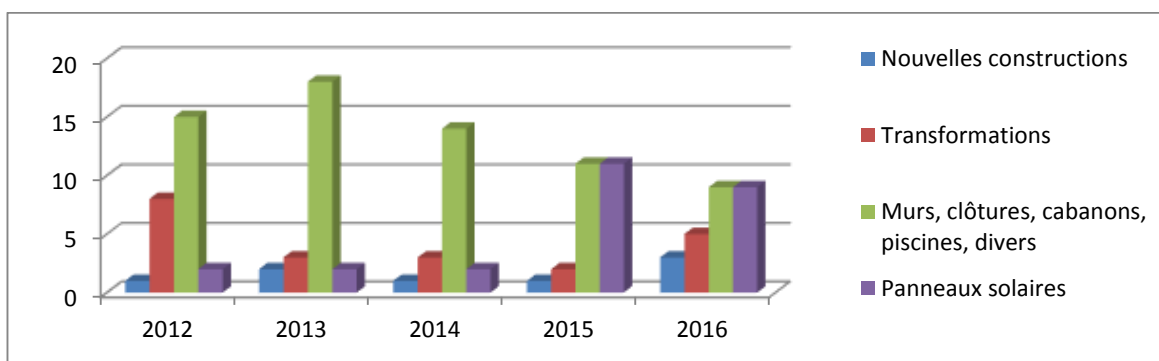
- Suite à des problèmes techniques, il a été nécessaire de modifier et d'augmenter sensiblement le système d'aération du chauffage et de l'entrée dans les sous-sols de la grande Salle. Ces frais imprévus ont de même été refacturés à l'ASiCoPe.

### **3.7 Police des constructions**

- 2016 a montré une recrudescence de demande de permis pour des projets importants. En effet plusieurs projets, notamment dans le centre du village, devraient permettre de densifier cette zone. Une fois n'est pas coutume, nous avons eu à faire face à un certain nombre d'oppositions, dont certaines ont nécessité de faire appel à notre avocat. Finalement, des solutions ont pu être trouvées et les travaux en question devraient pouvoir commencer dans le courant de 2017. En parallèle, la première étape de construction des immeubles sis sur l'ancien magasin Denner a été achevée avec la mise sur le marché d'une dizaine de nouveaux logements ainsi que d'un nouveau magasin Denner agrandi. Deux autres bâtiments suivront en 2017.
- Suite à la demande de Sunrise pour installer une antenne de 25 mètres dans le haut du village (à proximité immédiate de la zone villa), la Municipalité ainsi qu'une forte proportion d'habitants voisins se sont opposés à ce projet. Notre avocat est intervenu pour préparer nos arguments quant au refus ce projet. C'est avec satisfaction que la Municipalité a pris acte finalement de la renonciation de Sunrise à construire cette antenne.
- La commission de salubrité, comme l'année précédente, s'est réunie à 5 reprises afin de contrôler la conformité des travaux de constructions soumis à autorisation.

#### **Permis de construire :**

| Type/Année de construction                 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Nouvelles constructions                    | 1    | 2    | 1    | 1    | 3    |
| Transformations                            | 8    | 2    | 3    | 2    | 5    |
| Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers | 15   | 18   | 14   | 11   | 9    |
| Panneaux solaires                          | 2    | 2    | 2    | 11   | 9    |



### **3.8 Parcs, jardins et cimetière**

- Comme les années précédentes, le terrain de foot est bien entretenu grâce au contrat avec la société Terrasport et au travail de la voirie.
- Après la réfection totale du Jardin du souvenir ainsi que la pose d'une fontaine, nous avons continué les travaux de réfections du cimetière. Ainsi, l'allée centrale a été complètement refaite sur 40cm de profondeur et séparée des parties herbeuses par des pavés de granit. Nous avons aussi profité de nettoyer les allées transversales afin d'éliminer les mauvaises herbes qui s'y trouvaient. Par la même occasion, nous avons écrit aux familles dont les tombes avaient sensiblement bougé pour leur proposer de les remettre à niveau à leur frais.

### **3.9 Place de jeux et installations sportives**

- Le Skate-park reste largement utilisé par les jeunes et rencontre toujours un franc succès.



- Nous avons procédé à la réfection d'une partie de place de jeux, le sol (tartan bleu) étant sensiblement dégradé et arraché par endroit.

### **3.10 Porcherie**

- Nous avons fait faire des travaux de finition (peinture et carrelage) vers la porte de l'entrée.
- Grâce aux travaux d'amélioration de l'aération effectués l'année passée, on peut constater une amélioration sensible du niveau d'humidité dans ce local.

### **3.11 Collège de la Léchire**

- Suite aux nouvelles normes concernant les citernes de mazout enterrées, nous avons dû procéder à une révision complète de la citerne avec notamment la pose d'une enveloppe intérieure supplémentaire.
- Comme les années précédentes, nous relevons un équilibre précaire du système de chauffage. Cette problématique ne pourra trouver une solution que dans le cadre des perspectives d'agrandissement du collège.
- Les travaux de réfection du toit ont été répartis sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires. Des mauvaises surprises concernant l'état des charpentes sous les collecteurs d'eau chaudes ont prolongé la durée des travaux qui se continueront encore en 2017.

### **3.12 Collège du Bornalet**

- Il n'y a pas eu de travaux d'entretien sur ce bâtiment.
- Suite à des actes de vandalisme, la statue inaugurée en 2011 a dû être repeinte et traitée.

### **3.13 Bâtiment de la voire (ex bâtiment du feu/FC Venoge)**

- Les locaux utilisés par le SDIS Venoge ayant été rendus à la commune, deux travées ont pu être mises à disposition de la voirie.
- L'aménagement complet ainsi que la réfection de la façade sont prévus pour 2017.

### **3.14 Eglise**

- Suite à la décision favorable du Conseil Communal, nous avons acquis l'œuvre de Monsieur Beat Breitenstein qui avait été exposée dans le cadre de l'exposition « ArtEdifices 2015 » organisée par la région du Gros-de-Vaud.
- Le système d'éclairage extérieur a été changé par un système de projecteurs LED permettant une plus grande souplesse d'effets lumineux et une sensible économie de courant. Nous évitons aussi des frais récurrents très importants pour les réparations régulières des anciens spots.
- Bien les travaux doivent être effectués en 2017, la démolition de la chaire ainsi que son remplacement par un ambon (chaire mobile) ont été commencé à fin 2016 et se termineront en 2017.

### **3.15 Terrains communaux**

- Le chantier de la future route RC 177 suit son cours, les ouvrages ont pris forme et les travaux sont en conformité avec le planning d'avancement. Les travaux de réaménagement, côté Sullens, débiteront début 2017 afin d'aboutir au nouvel état parcellaire.

## 4. TRAVAUX

### **4.1 Parcs, signalisation**

- Deux nouvelles places de parcs ont été aménagées derrière l'église. Elles ont été réalisées par l'entreprise qui s'est occupé des travaux de la route de Sullens.
- La place située devant la Maison de commune a été goudronnée dans le courant du printemps et des places de parc y ont été marquées. Avec ces réaménagements, les conditions d'utilisation de ce lieu, notamment pour la Fête des Tartreux, sont sensiblement améliorées.

### **4.2 Vitesse**

- Fin mai, les deux modérateurs de vitesse ont été réalisés à la route de Sullens. Les contrôles de vitesse effectués par le Canton ont démontrés leur efficacité. La zone 30 a par conséquent été validée. Avec ces derniers aménagements, la mise en place généralisée de zones 30 dans les rues du village est maintenant terminée.

### **4.3 Routes**

- 2016 aura été une année intense en terme de réaménagement routiers. En premier lieu, c'est le projet de réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière qui s'est concrétisé avec l'acceptation du préavis par le Conseil communal lors de sa séance du 17 mars. Les travaux ont été adjugés selon la procédure sur les marchés publics aux entreprises principales suivantes : Gasser SA Construction pour le génie civil, STS Soudure Tuyauterie Service SA pour le réseau d'eau potable et Duvoisin-Groux SA pour l'éclairage public. Les travaux ont débutés au mois de juin. Ils se sont déroulés jusqu'en fin d'année essentiellement dans le secteur de la zone industrielle. Le chantier s'est révélé relativement compliqué pour plusieurs raisons. Par la pente importante que nous connaissons dans ce secteur, par les nombreux services existants et par le maintien de l'accès aux diverses entreprises. Cela étant, à la pause de Noël, les travaux principaux suivants ont été réalisés : l'assainissement du réseau des eaux claires et des eaux usées, la correction du profil de la route, la pose des bordures, la pose de l'enrobé et la création du bassin de rétention.
- L'autre principal projet concerne le réaménagement de la route Daillens. Après plusieurs modifications et demandes imposées par les Services cantonaux, le préavis concernant ce projet a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 mai. Les travaux ont été adjugés selon la procédure sur les marchés publics aux entreprises suivantes : Madliger et Chenevard Ing. SA pour le génie civil, STS Soudure Tuyauterie Service SA pour le réseau d'eau potable, Duvoisin-Groux SA pour l'éclairage public et BO Plastiline SA pour le marquage et la signalisation. La première phase des travaux a débuté à la fin du mois de juin et s'est terminée en octobre. Pour rappel, ces travaux consistaient essentiellement en la création d'une porte d'entrée, l'élargissement du trottoir et à un réaménagement partiel du carrefour de la Treille. Ils se sont déroulés selon le planning prévu avec les inconvénients inévitables pour ce genre de travaux pour les usagers et les bordiers. La seconde phase, soit la pose du tapis définitif, se déroulera en été 2017. Il est à noter enfin que nous pouvons considérer que ce projet, concernant une route cantonale, s'est déroulé tout de même en un temps record puisque depuis l'examen préalable auprès des Services cantonaux jusqu'à la réalisation des travaux de la première phase, il se sera écoulé qu'une année !
- Comme cela était prévu au budget 2016, nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs civils Perret-Gentil et Rey de Lausanne pour effectuer l'expertise du petit pont en béton qui enjambe la Venoge vers la déchetterie. Nous avons reçu leur rapport au courant du mois d'août. Comme nous le craignons, la structure de cet ouvrage, qui date de 1939, est dans un état de dégradation avancé, béton décollé, armatures mises à nu, fissures importantes. Sur les recommandations du bureau d'ingénieurs, nous avons limité le trafic aux véhicules de moins de 3,5 t. La suite du mandat est maintenant en cours et permettra d'évaluer la meilleure solution pour réhabiliter cet ouvrage. Nous attendons les résultats dans le courant du premier trimestre 2017.

#### **4.4 Espaces publics**

- La mise en valeur, par notre service de voirie, de notre espace public par la création de diverses décorations florales, s'est poursuivie cette année à la satisfaction de la population. A noter particulièrement la réalisation de l'îlot central de la porte d'entrée située sur la route de Daillens. Un grand merci et un grand bravo à notre équipe des services extérieurs pour leur enthousiasme et leur engagement.

#### **4.5 Eclairage public**

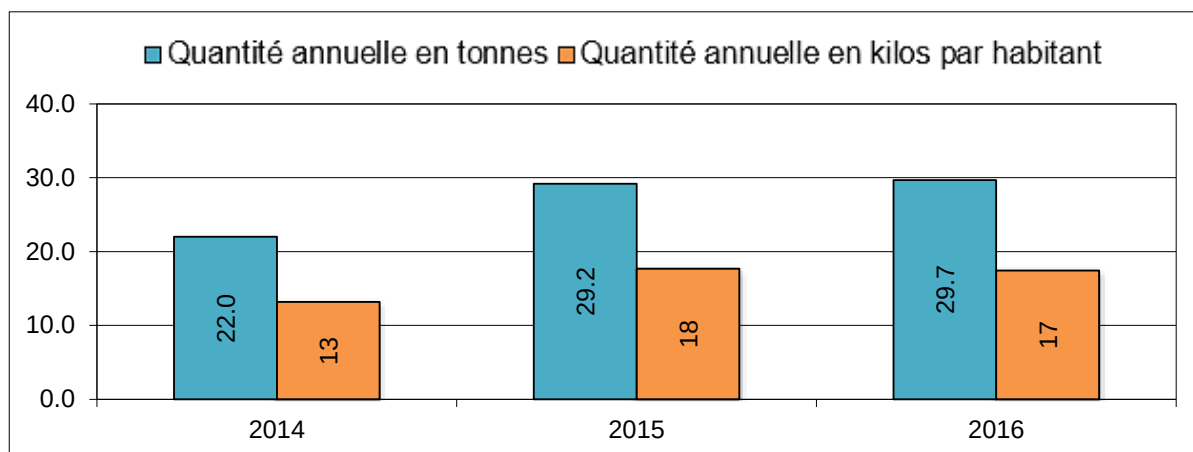
- Les travaux de mise en conformité de notre éclairage public se sont achevés durant cette année 2016. Les lanternes du village ont été changées, leurs mâts repeints, deux points lumineux ont été ajoutés au chemin de Praz-Riond et les candélabres situés dans le secteur de la Cinémathèque ont été mis à neufs. Enfin, un compteur destiné à l'alimentation de quelques candélabres au bas de la route de Cossonay a été installé dans une armoire située au chemin du Stade, sur la commune de Penthaz.
- Durant l'été, nous avons eu des problèmes avec l'éclairage public du chemin de la Cabaule et du chemin des Vignettes. Des réparations provisoires ont été effectuées. Il semble que le problème se situe au niveau des câbles d'alimentation. Les travaux de remise en état seront effectués dans le courant de l'année prochaine.

#### **4.6 Véhicules**

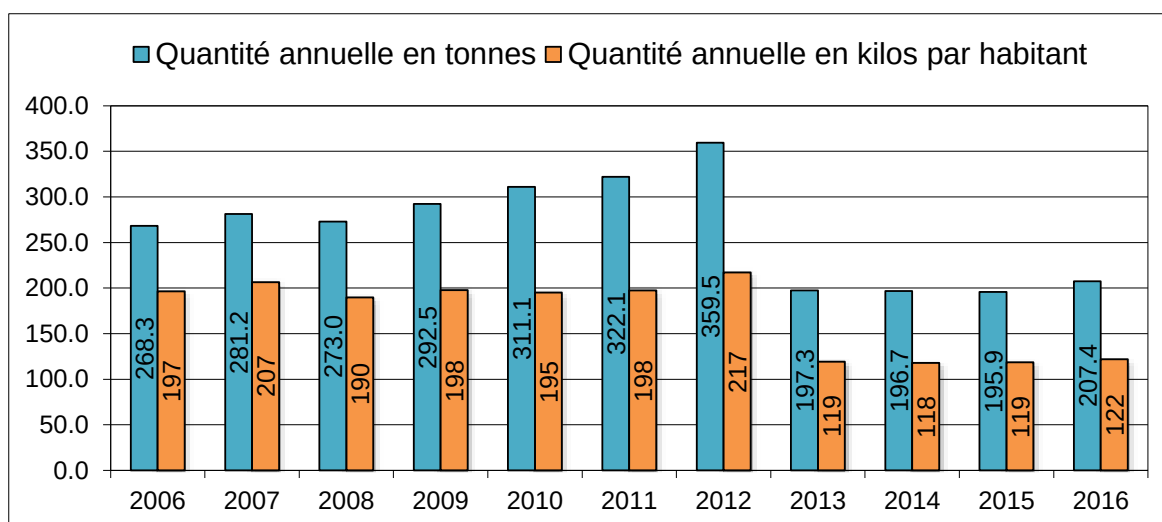
- Avec à la nécessité de remplacer le véhicule Reform à très court terme et au renouvellement du parc qui devra se faire à l'avenir, nous avons reçu diverses offres de quelques fournisseurs. Vu les montants importants à prévoir et dans le but d'avoir une autre approche sur ce sujet, la Municipalité a décidé de demander une analyse auprès de l'entreprise Hymexia spécialiste en la matière. Après avoir effectué un inventaire du matériel à disposition et des tâches que nous sommes appelés à faire, Hymexia nous a proposé diverses solutions. C'est sur cette base que le choix définitif sera fait et un préavis sera présenté au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2017 afin d'obtenir un crédit d'investissement.

#### **4.7 Voirie et déchèterie**

- Dans le courant de l'année, le SDIS Région Venoge a décidé de quitter les locaux qu'il occupait dans le bâtiment multifonction situé au chemin des Publes. La Municipalité a donc repris ces deux travées devenues libres afin de permettre au service de voirie de s'y installer. La prise de possession est devenue effective le 1<sup>er</sup> novembre. Avec ces magnifiques infrastructures, le groupe voirie dispose de locaux spacieux et adaptés.
- C'est en 2015 qu'une réflexion concernant le balayage des rues a été initiée lors des rencontres du groupe Venoge6 (Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vuflens-la-Ville). Ce processus a débouché en 2016 sur une convention entre les communes de Penthaz, Lussery-Villars, Mex et Vuflens-la-Ville et la Société Ca-balaie.com. Avec cette convention, les quatre communes bénéficient d'un prix préférentiel et forfaitaire pour effectuer leur balayage des rues. Ce résultat est un bon exemple de collaboration intercommunale.
- En 2016, plusieurs rencontres ont été mises sur pied entre Valorsa et les communes de Penthaz, Penthaz et Gollion afin de discuter des possibilités de réaménagement de la déchetterie. La décision de procéder à son agrandissement a été prise et la mise à l'enquête a été effectuée en fin d'année. Les travaux seront entrepris courant 2017.
- C'est en 2014 qu'a été mis en place un service de ramassage des déchets organiques des ménages. Ces déchets sont acheminés à Lavigny dans le but d'être valorisés en gaz et en compost. Les tonnages récoltés durant ces trois années sont les suivants :



- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :

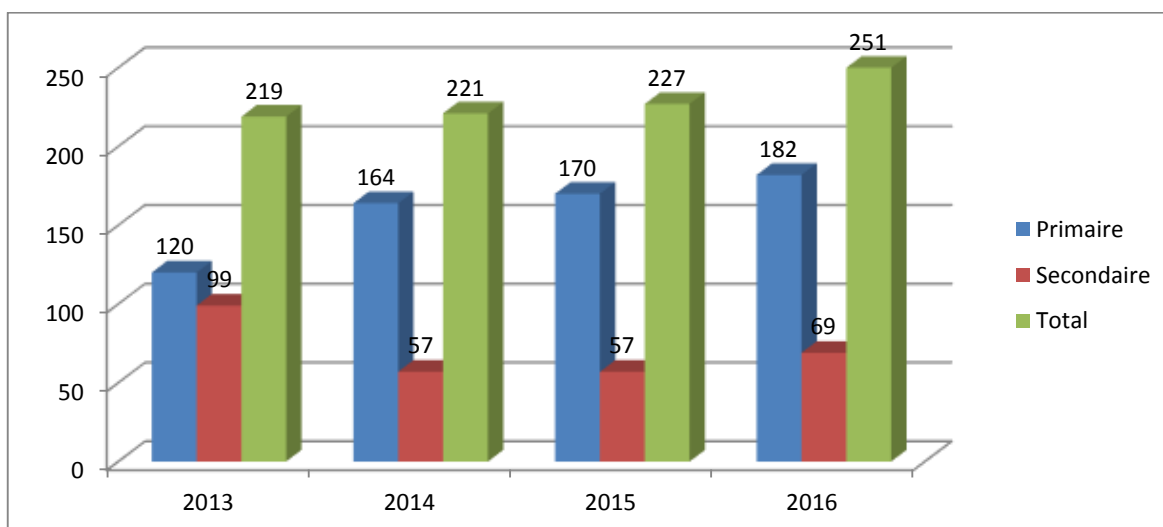


## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE

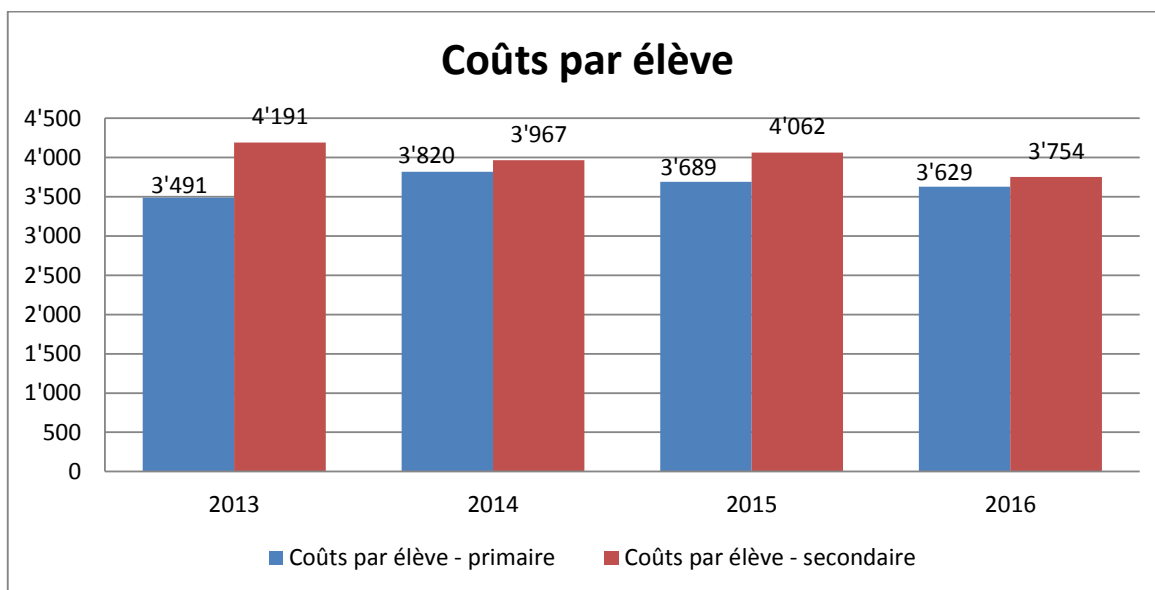
### 5.1 ASICoPe

- L'ambiance de travail au sein de l'ASICoPe s'est nettement améliorée, les décisions fantasmées de l'Etat et les futures décisions qui orienteront l'avenir de notre école nous semblent bien lointaines.
- Nous nous sommes surtout cette année focalisés sur le futur projet des Chavannes à Cossonay qui devrait permettre d'assurer la quantité de classe nécessaire pour palier à la demande du à l'afflux de nouveaux élèves.
- Le manque de classes sur l'ensemble des communes est un problème important. Pour assurer les enclassements nécessaires, nous avons dû ouvrir des locaux supplémentaires dans nos établissements, en particulier une classe dans les pavillons de la Léchire, raison pour laquelle nous avons également équipé ces salles de la climatisation.
- Toutefois, l'ambiance au sein du groupe est saine et les affaires sont traitées avec discernement et compétence. L'ASICoPe et son Codir sont conscients que la future réorganisation scolaire ne se fera pas sans mal et qu'en attendant de trouver une solution cohérente, le travail de l'ASICoPe devra continuer dans les meilleures conditions afin d'assurer le confort et la qualité de l'enseignement.
- Le projet de piscine régionale a bien avancé et le comité de pilotage a commencé son travail. Les statuts devraient selon toute vraisemblance être adoptés par l'ensemble des communes partenaires.
- Les transports scolaires ont été assurés par MBC qui a repris la direction des opérations en fin d'année. Bonne nouvelle : cette année, la facture des transports pour l'ASICoPe a été inférieure au budget.
- La gestion informatique de la cantine scolaire a fait des émules puisque plusieurs cantines scolaires ont adopté le même programme, allégeant du même coup notre facture. A noter que la PentaDîne s'est équipée de ce logiciel.
- Le trafic autour du complexe de la Léchire pose toujours des problèmes. L'afflux de la circulation des parents amenant leur progéniture sur le site provoque parfois des bouchons et empêche l'arrivée des bus scolaires. Notre ASP et la direction des écoles s'appliquent à informer les usagers et prônent un accès pedestre des élèves.
- Les comptes 2015 de l'ASICoPe et le budget 2016 ont été acceptés.

### 5.2 Ecoliers de Penthaiz



- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, nous vous rappelons que la répartition des élèves entre primaire et secondaire a été modifiée, ce qui change également la répartition des coûts par élève primaire et secondaire, comme le montre le graphique ci-dessous.
- Après la stabilité de ces dernières années, le nombre total d'élèves est à nouveau en nette progression, ce qui reflète la croissance de notre population et son rajeunissement.



### **5.3 Etudes surveillées**

- Le principe est largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASiCoPe que par le corps enseignant. Les structures de Penthaz et Cossonay accueillent de nombreux élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

### **5.4 Conseil d'établissement (CET)**

- Cette année, le conseil d'établissement n'a pas siégé.
- Dès décembre 2016, la présidence du CET est assurée par M. A. Emery.

### **5.5 Ecoles de musique**

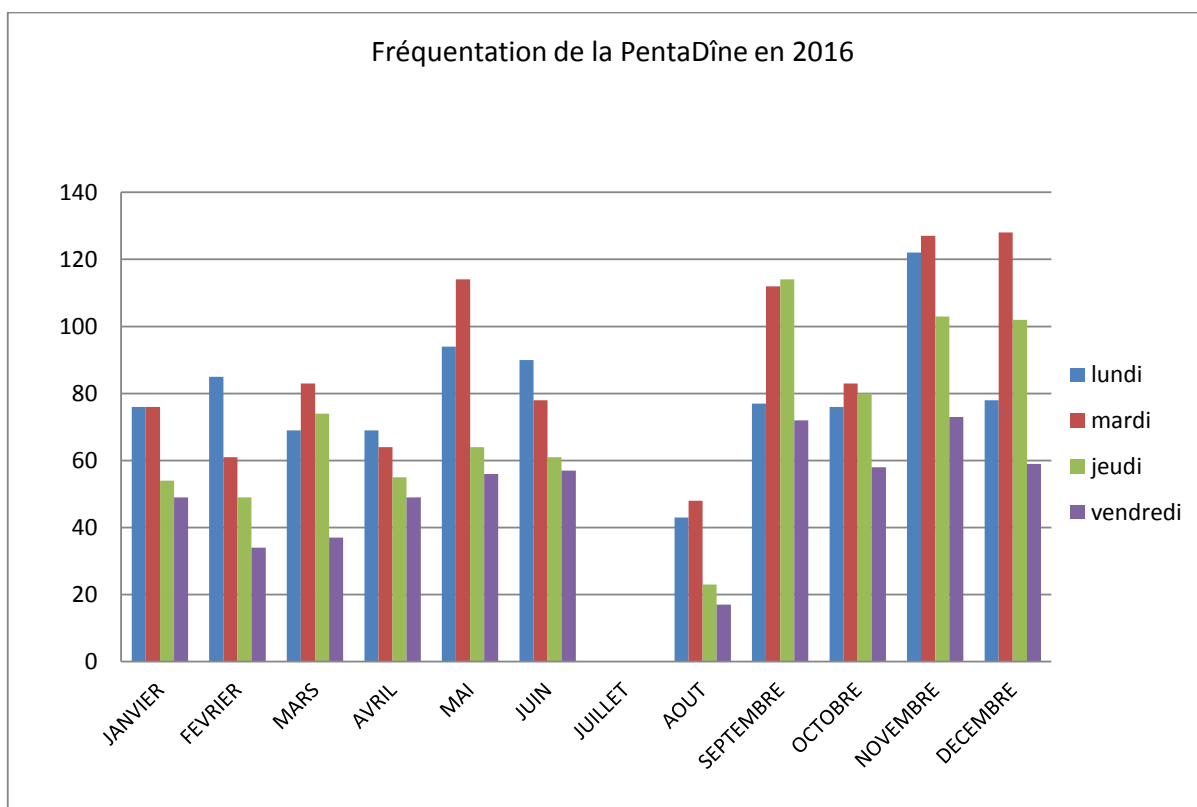
- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les communes (CHF 8.50 / hab. en 2016) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- En 2016, aucune demande de subvention n'a été déposée suite à l'introduction du règlement y relatif.

### **5.6 Patrouilleurs**

- L'effectif est complet et fonctionne bien sous la houlette de Mme Line Corbel que nous remercions pour son travail.
- Cette année, le service des patrouilleurs a toutefois été passablement chamboulé, en raison du chantier Denner et de la problématique de l'accès à la Lechire.
- Un incident entre une patrouilleuse et un véhicule a été signalé, heureusement sans gravité.

### 5.7 La « PentaDîne » cantine scolaire

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne ne cesse de connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent. Malgré l'augmentation de sa fréquentation le service est toujours assuré par 6 personnes, dont une coordinatrice.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que l'achat de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment entre les deux tranches d'école.
- Cette année le concept de la PentaDîne a été amélioré d'une part par l'achat d'une fontaine à eau et d'autre part par l'achat d'un mobilier plus coloré, donnant plus de gaieté à cette structure appréciée par nos enfants.
- Green Kids assure désormais les repas.
- Nous tenons à féliciter le personnel pour la qualité de leurs prestations.





## 6. SECURITE PUBLIQUE

### **6.1 Service du feu**

- En 2016, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 210 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (118), ce qui représente une augmentation de 39% ! Parmi ce grand nombre d'interventions, on compte près de 60 cas d'inondation, ce qui est inhabituel, et 32 cas de feu. Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS ([www.sdis-venoge.com](http://www.sdis-venoge.com)).
- A Penthaz, le SDIS est intervenu pour les cas suivants : 1 fois pour un feu en zone industrielle, 1 fois pour inondation, 5 fois pour des cas de pollution, 1 fois pour un sauvetage de personne, 2 fois pour des faits techniques divers et 1 fois en renfort pour un cas d'accident automobile.

### **6.2 Protection civile**

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique. La partie poste sanitaire est également utilisée à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire) mais est apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- Un changement à la tête de l'Etat-major a eu lieu. Le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray est parti pour la région de Morges. Il a été remplacé par le Major Sébastien Rüegg, devenu Lieutenant-Colonel en 2017,
- Hormis les cours de répétition habituels, l'ORPC Gros-de-Vaud a été engagé lors de la Fête fédérale de musique à Montreux, au Comptoir Suisse et à Lausanne lors de la rencontre internationale en faveur de la Syrie.
- Suite à la nouvelle législature, M. Ph. Tesse, Municipal, est président de l'assemblée intercommunale.

### **6.3 Police – Sécurité publique**

- Le CRPS a mis en place plusieurs séances d'information et d'échanges à la fois au sein de groupements scolaires, les classes de 8<sup>ème</sup> année sont ici concernées, ou en invitant la population du district, plus particulièrement nos aînés (60 ans et +). Ces rencontres permettent un échange avec les autorités, particulièrement avec notre préfet et la gendarmerie.
- Au cours de l'exercice, la Gendarmerie a mis sur pied des postes mobiles pour répondre aux interrogations de la population et s'en rapprocher. L'un de ces derniers a fait halte à la place du Bornalet. Dès 2017, la fréquence de ces passages va être augmentée et agendée, le véhicule étant toujours stationné sur le même site.
- Durant l'automne, la collaboration avec la société EKML a été renouvelée pour un an, ceci en modifiant le rythme des tournées.
- L'installation de systèmes de vidéosurveillance à la Léchire et au Bornalet apporte entière satisfaction à notre exécutif. Les déprédations à la propriété publique ont disparu. Par ailleurs, suite à la découverte d'une barrette de shit à la Léchire, les images ont permis à la justice vaudoise de retrouver les automobilistes consommateurs et de les sanctionner.
- Notre ASP a poursuivi son travail sur le terrain, tâche rendue quelque peu plus complexe en raison des nombreux chantiers routiers sur le territoire communal.
- La Municipalité a poursuivi son dialogue avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise.
- Finalement, voici les statistiques des interventions de la Gendarmerie sur notre territoire communal en 2016 qui nous ont été fournies par le Chef du poste d'Echallens dont nous dépendons :

| <b>EVENEMENTS SUR LA COMMUNE DE PENTHAZ</b>           | <b>2015</b> | <b>2016</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Total vie et intégrité corp. (art. 111-136 CP)</b> | <b>1</b>    | <b>1</b>    |
| • Lésion corporelle simple                            | 1           | 0           |
| • Voies de fait (Art. 126 CP)                         | -           | 1           |
| <b>Total patrimoine (art. 137-172 CP)</b>             | <b>29</b>   | <b>25</b>   |
| • Abus de confiance (Art. 138)                        | 0           | 1           |
| • Vol, yc importance minime                           | 16          | 11          |
| • Vol de véhicule                                     | 0           | 2           |
| • Brigandage                                          | 0           | 0           |
| • Dommages à la propriété sans vol                    | 2           | 3           |
| • Dommages à la propriété lors de vol                 | 8           | 8           |
| • Escroquerie                                         | 1           | 0           |
| • Recel                                               | 1           | 0           |
| <b>Total liberté</b>                                  | <b>10</b>   | <b>7</b>    |
| • Menaces                                             | 1           | 0           |
| • Violation de domicile lors de vol                   | 9           | 7           |
| <b>Total intégrité sexuelle</b>                       | <b>0</b>    | <b>0</b>    |
| <b>Total autres titres du code pénal</b>              | <b>3</b>    | <b>3</b>    |
| <b>Total loi sur les stupéfiants (LStup)</b>          | <b>0</b>    | <b>8</b>    |
| <b>Total des interventions</b>                        | <b>43</b>   | <b>44</b>   |

La Gendarmerie n'ayant pas modifié son mode de faire en matière de statistiques, nous pouvons vous proposer un tableau comparatif. L'évolution du total des interventions entre 2015 et 2016 est de + 2.33 %.

Au niveau du District, le nombre d'infractions à la loi a évolué de façon plus marquée, passant de 1615 cas à 1768 cas, soit une hausse de plus de 9 %.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la Gendarmerie effectue régulièrement des patrouilles sur le territoire communal.

## 7. AFFAIRES SOCIALES

### **7.1 LAJE – Réseau AJERCO**

- Le réseau AJERCO est composé des structures suivantes : 6 garderies, deux UAPE ainsi que les accueils préscolaire, parascolaire et en milieu familial. Le bilan pour 2016 est le suivant :
  - Dans l'ensemble du réseau, 61 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 6 à Penthaz) ont également assuré la prise en charge de 443 enfants (contre 399 en 2015).
  - Pour Penthaz, 27 enfants sont accueillis en accueil préscolaire, 2 en accueil parascolaire et 25 en accueil familial.
- Une UAPE de 12 places a été créée à la Sarraz. Une structure d'accueil collectif à temps d'ouverture restreint « l'Atelier Magique » à Cossonay a été intégrée au réseau pour répondre aux demandes de places d'accueil d'urgence.
- Mise en place de colloques du soir pour les accueillantes dispensés par la coordinatrice de l'accueil familial de jour. Il s'agit d'une plate-forme de rencontres et de discussions autour de thématiques en lien avec la prise en charge des enfants et de réflexion sur l'activité des accueillantes.
- Le montant à la charge des communes s'élève à CHF 89.08 par habitant au lieu des CHF 106.75 budgétés.
- La modification des statuts de l'AJERCO a été acceptée par l'ensemble des communes du groupement, ce qui permettra de répondre à la demande grandissante de la population.
- Une pétition signée par 450 habitants a été envoyée à la commune de Penthaz. Cette pétition a retenu l'attention de la Municipalité. Si, dans un premier temps, le manque de locaux est un frein à nos idées, une solution devrait être trouvée et un projet pourrait voir le jour en 2017.

### **7.2 CSR – RAS – Régionalisation de l'Action Sociale**

- Les comptes 2015 ont été acceptés lors de l'assemblée générale annuelle.
- Le budget pour 2016 a également été accepté par les membres présents. La fusion, qui a été proposée avec l'ARASPE (Prilly) et la plupart des Communes du district du Gros-de-Vaud, donne entière satisfaction.
- A noter l'ouverture d'une antenne à Penthalaz.
- La nouvelle loi sur l'action sociale vaudoise qui rentrera en vigueur en 2017, avec passablement de nouvelles mesures. modifiera le concept actuel.

### **7.3 Entraide familiale**

- La participation communale 2016 s'élève à CHF 826.50 (CHF 0.50/hab.)
- L'assemblée générale a eu lieu à Penthaz le 6 mai. La commune a accepté les comptes 2015.
- La cotisation annuelle est de CHF 30.- pour le journal.
- Les activités de l'Entraide familiale se concentrent sur les transports bénévoles. Les habitants concernés de notre commune bénéficient souvent de ces prestations qui sont donc tout naturellement soutenues par la Municipalité.
- A partir de 2017, l'Entraide familiale œuvrera avec l'aide des communes PPDL et de Cossonay à la gestion et l'organisation de la ludothèque qui rouvrira ses portes dans le même local, en attendant la construction du collège des Chavannes où elle disposera d'un local mieux dimensionné. A noter que l'aménagement a été fait avec du matériel offert par la Cinémathèque.
- Deux habitantes de Penthaz, Mmes Rose-Marie Favre et Françoise Fredez, sont fortement impliquées dans le fonctionnement de l'association.

#### **7.4 AVASAD (ASPMAD)**

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales (A/F).
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les communes.
- L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- La contribution des communes pour 2016 est de CHF 90.- par habitant en hausse d'environ 6.5 %.

#### **7.5 EHNH (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois)**

- M. A. Emery a été renouvelé dans ses fonctions au Codir des RNB (Réseau Nord Broye), entité faisant partie des EHNH.
- A noter que le réseau est très attentif à la nouvelle loi sur la santé et les incidences qu'il aura sur les finances futures.

#### **7.6 Passeport vacances Région Cossonay**

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

#### **7.7 Facture sociale**

Nous vous présentons ci-dessous la part de la facture sociale qui concerne l'ensemble des communes vaudoises, soit environ la moitié de la facture sociale totale (canton et communes).

| <b>Année</b> | <b>réel</b>    | <b>augmentation<br/>annuelle en %</b> | <b>augmentation<br/>sur la base de<br/>2012</b> | <b>augmentation<br/>en % sur la<br/>base de 2012</b> |
|--------------|----------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 2015         | 710'289'734.00 | 6.86%                                 | 109'829'524.00                                  | 18.29%                                               |
| 2014         | 664'703'002.00 | 4.15%                                 | 64'242'792.00                                   | 10.70%                                               |
| 2013         | 638'238'503.00 | 6.29%                                 | 37'778'293.00                                   | 6.29%                                                |
| 2012         | 600'460'210.00 |                                       |                                                 |                                                      |

Pour l'année 2015, Penthaz a payé CHF 924'252.-, soit 0.13 % de la part à charge des communes (chiffre selon le décompte final reçu le 31 août 2016).

Il en ressort qu'à périmètre constant, sur la base de 2015, les coûts de la facture sociale ont augmenté pour Penthaz de CHF 142'914.-, soit presque 3 points d'impôt depuis 2012.

Il est à relever que cette hausse est largement due à un dépassement récurrent des budgets. A titre d'exemple, le budget 2015 a été dépassé de plus de 5 % tout comme celui de 2013, tandis que les dépassements de 2012 et 2014 sont supérieurs à 3%.

On comprend, dès lors, qu'il est difficile de prévoir un budget réaliste dans ces conditions.

La hausse massive des impôts, adoptée en 2013, a donc d'ores et déjà été « mangée » pour environ 30 % par cette augmentation galopante des dépenses sociales de l'Etat reportée sur les communes, alors que son but était de corriger une situation antérieure. Nous pouvons donc largement confirmer les craintes émises depuis plusieurs années par l'AdCV dont nous sommes membres.

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2016 en m3/jour

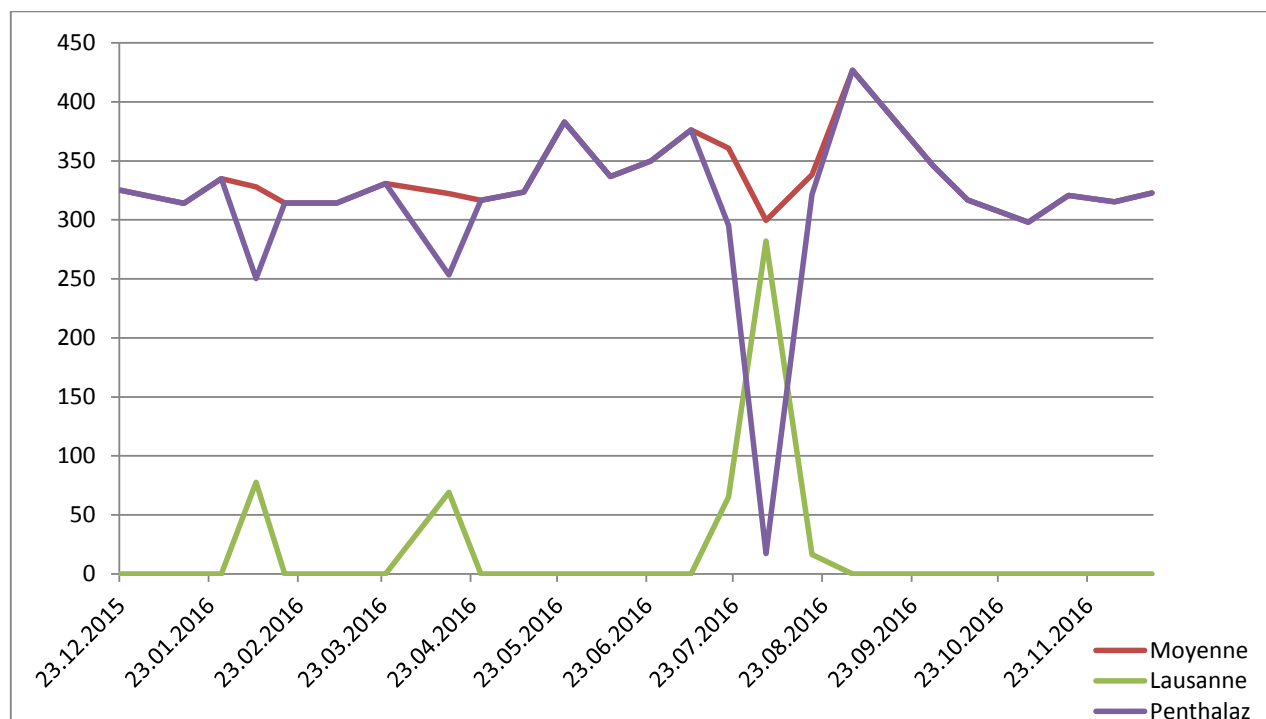


Tableau des captages – Achat et vente d'eau – Pertes

| Année | Captages / Achats |      |          |      |         |      |         | Ventes  | Pertes |      |
|-------|-------------------|------|----------|------|---------|------|---------|---------|--------|------|
|       | Captage           | %    | Lausanne | %    | Penthaz | %    | Total   | m3      | m3     | %    |
| 2005  | 19'420            | 14.6 | 5'817    | 4.4  | 107'314 | 81.0 | 132'551 | 96'854  | 35'697 | 26.9 |
| 2006  | 16'939            | 13.6 | 3'941    | 3.2  | 103'557 | 83.2 | 124'437 | 104'649 | 19'788 | 15.9 |
| 2007  | 26'220            | 22.2 | 3'436    | 2.9  | 88'512  | 74.9 | 118'168 | 100'303 | 17'865 | 15.1 |
| 2008  | 10'167            | 8.9  | 3'629    | 3.1  | 100'790 | 88.0 | 114'586 | 96'297  | 18'289 | 16.0 |
| 2009  | 0                 |      | 10'098   | 8.1  | 114'824 | 91.9 | 124'922 | 97'813  | 27'109 | 21.7 |
| 2010  | 0                 |      | 17'524   | 13.6 | 111'245 | 86.4 | 128'769 | 110'391 | 18'378 | 14.3 |
| 2011  | 0                 |      | 9'502    | 7.4  | 119'314 | 92.6 | 128'816 | 110'050 | 18'766 | 14.6 |
| 2012  | 0                 |      | 46'224   | 31.6 | 100'277 | 68.4 | 146'501 | 111'713 | 34'788 | 23.7 |
| 2013  | 0                 |      | 7'070    | 5.0  | 135'093 | 95.0 | 142'163 | 111'885 | 30'278 | 21.3 |
| 2014  | 0                 |      | 5'393    | 4.0  | 129'718 | 96.0 | 135'111 | 105'044 | 30'067 | 22.3 |
| 2015  | 0                 |      | 22'975   | 17.2 | 110'940 | 82.8 | 133'915 | 112'394 | 21'521 | 16.1 |
| 2016  | 0                 |      | 7'236    | 5.5  | 123'485 | 94.5 | 130'721 | 110'647 | 20'074 | 15.4 |

- Les pertes à 15.4 % sont notablement inférieures aux années 2012 à 2014 et conformes à l'année passée. La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

## **8.2 Fontaines**

- Suite aux réfections de ces dernières années, les fontaines sont en bon état. Celles de la Rue du Vieux Collège ont reçu une nouvelle décoration florale par des jardinières de couleur.

## **8.3 Cours d'eau.**

- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau.

## **8.4 AIEE**

- La STEP a organisé une journée « portes-ouvertes » le 30 avril.
- Les représentants de notre Conseil communal sont MM. Ph. Miélvaque, J. Deléderray et B. Martin. M. Ph. Gerhard fait partie du Comité de direction. Les représentants de l'exécutif restent MM. Ph. Tesse et J-F. Pollien.
- Suite à sa mise à l'enquête, le bâtiment administratif est en phase de construction.
- La STEP est en phase de test au niveau du traitement des micropolluants. Elle est également STEP pilote cantonale dans ce domaine particulier.

## **8.5 Cosvegaz/Holdigaz**

- Rien de particulier à signaler pour 2016. L'entreprise a profité des chantiers des routes de Daillens et de la Rippe pour effectuer quelques travaux et/ou préparer le raccordement de nouveaux bâtiments.

## 9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2015

Le rapport de la Commission de gestion sur les activités 2015 comportait essentiellement des remarques et des vœux sur les points discutés avec les membres de la Municipalité et suite à ses investigations.

Le présent rapport apporte des réponses à ces interrogations, tout comme les différents entretiens entre la commission et la Municipalité concernant l'exercice 2016 et les réalisations effectuées durant la même période.

Cependant, la Municipalité tient à apporter quelques commentaires sur quelques points précis :

### 1.3 Personnel

Suite à l'entretien avec le concierge de la Léchire, consciente de la problématique, la Municipalité a apporté les modifications suivantes dans l'organigramme de fonctionnement des services techniques :

- Un nouvel apprenti de 1<sup>ère</sup> année a été engagé en la personne de M. Baptiste André.
- Le poste de Mme Ana Margarida Dos Santos Marques a été supprimé.
- L'un ou l'autre des apprentis travaille à 50 % avec le concierge de la Léchire dans le cadre de sa formation.

### 1.18 Manifestations

Devant la hausse des coûts de toute manifestation et la multiplication de ces dernières, la Municipalité, en particulier le responsable des finances, appuyé par la bourse communale, lutte, depuis quelques années, pour formaliser les budgets et la présentation des comptes finaux et surtout disposer de comptes spécifiques à chaque manifestation.

L'exécutif entend aussi que les mouvements financiers soient comptabilisés via le compte de l'Espace culturel du Bornalet ou via des comptes postaux spécifiques, limitant ceux liés à la comptabilité communale au seul versement de la subvention villageoise et à l'éventuelle avance de trésorerie.

Il faut noter qu'au niveau interne, nous tenons déjà une comptabilité spécifique.

Finalement, aux yeux de l'exécutif, chaque manifestation doit disposer d'un trésorier, la bourse communale servant de réviseur interne.

### 3.12 Bornalet

Le dossier du remplacement des jeux, sis sur la place, d'un coût global de l'ordre de CHF 5'000.-, est en cours au niveau de la Municipalité en collaboration avec le Comité des P'tits Tartreux.

Une demande de subvention a été formellement déposée auprès de la Loterie Romande. Cette subvention couvrira l'acquisition de 4 nouveaux jeux hors TVA. La Municipalité a déjà annoncé au Comité qu'elle prendrait en charge la TVA et les coûts d'installation.

Les nouveaux jeux seront opérationnels en mars – avril 2017.

### 4.6 Véhicules

Là aussi le dossier est en cours.

Après de nombreuses discussions, la Municipalité a décidé de s'appuyer sur un bureau technique pour évaluer les besoins réels nos services techniques. Ceci a été fait lors du présent exercice.

Cette évaluation nous a permis de définir les besoins et les types de véhicules les plus appropriés pour couvrir les besoins de notre Commune.

Des visites ont été agendées début 2017 pour rencontrer d'autres utilisateurs publics des véhicules pressentis et voir des véhicules.

Des demandes de devis suivront et un préavis, demandant une enveloppe d'investissement globale portant vraisemblablement sur 3 véhicules comprenant le remplacement du VW T4 et du Reform ainsi qu'un petit véhicule léger type « Kangoo », sera présenté au Conseil communal en juin 2017.

Cette somme sera utilisée progressivement en fonction des futures expertises, le remplacement du Reform étant une priorité absolue pour faire face aux obligations de déneigement pour l'hiver 2017/2018.

Les autres points n'apportent pas de commentaire particulier de notre exécutif. Il est cependant à disposition du Conseil pour apporter, en plénum, des précisions jugées utiles.



## 10. COMPTES 2016 ET COMMENTAIRES

### 10.1 Introduction

Conformément aux articles 93b ss de la loi sur les communes, et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 ss, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez à la fin de l'analyse le rapport établi à ce sujet.

### 10.2 Comptes 2016

Le bénéfice 2016 se monte à CHF 11'640.47 en regard des prévisions qui envisageaient une perte de CHF 64'300.-. Comme chaque année, des éléments extraordinaires viennent modifier le résultat final. Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, les principaux points :

|                                                    | <b>Comptes 2016<br/>en francs</b> |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Résultat net</b>                                | <b>11'640.47</b>                  |
| Décompte final facture sociale 2015                | -23'568.00                        |
| Décompte final péréquation 2015                    | 17'478.00                         |
| Décompte final gendarmerie 2015                    | -3'021.00                         |
| <b>Résultat net avant éléments extraordinaires</b> | <b>2'529.47</b>                   |

Cette année, nous n'avons pas eu d'événements particuliers susceptibles de faire varier notablement le résultat.

### 10.3 Décomposition du résultat 2016

Le résultat net de CHF 11'640.47 se compose en partie d'éléments non monétaires comme les variations de provisions et les amortissements. Nous vous proposons ci-dessous un tableau présentant le résultat avant les éléments susmentionnés.

|                                                                       | <b>Comptes 2016<br/>en francs</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Total des revenus avant dissolutions de provisions                    | 6'530'409.64                      |
| Total des charges avant amortissements et attributions aux provisions | -6'056'517.76                     |
| <b>Résultat avant amortissements et variation de provisions</b>       | <b>473'891.88</b>                 |
| Dissolutions de provisions                                            | 108'830.38                        |
| Attributions aux provisions                                           | -264'357.74                       |
| Amortissements légaux                                                 | -306'724.05                       |
| Amortissements complémentaires                                        | -                                 |
| <b>Résultat net</b>                                                   | <b>11'640.47</b>                  |

Les frais d'entretien du réseau d'eau et d'égouts, très faible cette année, alliés aux encaissements important de taxes de raccordement, sont la cause de ce résultat monétaire important et par conséquent des attributions aux provisions.

Le découvert au bilan de CHF 265'575.17 au 01.01.2016 sera réduit à CHF 253'934.70 au 31.12.2016 par l'**attribution du résultat de CHF 11'640.47**.

#### **10.4 Financements spéciaux 2016 et mutation des fonds de réserves**

Résultat des services financés par des recettes affectées :

| Dicastère                         | Excédent de charges en francs | Excédent de recettes en francs | situation du fonds de réserve affecté au 31.12.2016 |            |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------|------------|
| 16 Tourisme                       |                               | 2'317.80                       | CHF                                                 | 2'317.80   |
| 45 Ordures ménagères et décharges |                               | 50'284.96                      | CHF                                                 | 90'189.76  |
| 46 Réseau d'égouts et épuration   |                               | 53'684.70                      | CHF                                                 | 352'298.76 |
| 65 Défense incendie               | 46'112.65                     |                                | réserve épuisée en 2014                             |            |
| 67 Protection civile              | 39'230.35                     |                                | réserve dissoute en 2012                            |            |
| 81 Service des eaux               | 156'818.20                    |                                | CHF                                                 | 872'189.27 |

Les investissements consentis, tant pour la distribution de l'eau potable que pour l'évacuation des eaux usées et claires, lors des travaux de réfection du chemin de la Rippe et de la Route de Daillens seront prélevés aux fonds de réserve lors du décompte final des travaux.

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté.

#### **10.5 Finances**

##### **Liquidités**

Le disponible à court terme, au 31 décembre 2016, s'élève à CHF 3'186'293.06 contre CHF 1'139'426.45 à fin 2015. Cette augmentation résulte d'un prêt à court terme de CHF 2'800'000.- contracté pour financer les travaux au chemin de la Rippe et à la route de Daillens. Le taux d'intérêt de ces prêts étant négatif, nous avons emprunté l'entier de la somme plutôt que de procéder par tranche en fonction des besoins effectifs, ce qui nous permet d'encaisser quelques revenus.

Les créanciers ont augmenté de presque 1 million de francs pour atteindre CHF 1'433'995.81 en fin d'année. Ceci s'explique par les travaux des chantiers cités ci-avant et de de la facture du solde de la péréquation 2015 mise en suspens suite à l'affaire d'une personne morale reprise fiscalement en 2015.

##### **Amortissements financiers et dette communale**

La dette à moyen et long terme de la commune au 31 décembre 2016 est de CHF 3'639'998.-. Ce montant inclut une somme de CHF 1'250'000.- pour la grande Salle qui est prise en charge au 2/3 par l'ASiCoPe, sur la base du taux fédéral de référence pour la partie « loyer » et pour les amortissements futurs, le tout sous la forme de loyers à percevoir.

A ceci s'ajoute un emprunt à court terme de CHF 2'800'000.- contracté pour financer les investissements de réaménagement de la route de Daillens et la réfection du chemin de la Rippe. Ce prêt a un taux d'intérêts négatif de 0.1 %.

L'ensemble de ces dettes ne représente qu'un montant de CHF 3'781.55 par habitant (1703 habitants recensés officiellement par le SCRIS), malgré les importants et nécessaires investissements consentis au cours de la précédente législature et ceux débutés courant 2016.

Le coût 2016, toujours par habitant, du financement de cette dette a été de CHF 45.20 (2015 : CHF 49.25), sans tenir comptes des intérêts négatifs sur l'emprunt à court terme.

## Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements :

| Comptes                                                  | Au 1er janvier<br>2016<br>en francs | Investissements     | Amortissements<br>Subventions | Au 31 décembre<br>2016<br>en francs |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| 914.11 Sécurisation des Publes                           | 97'237.60                           | -                   | -19'450.00                    | 77'787.60                           |
| 914.12 Eclairage public (préavis municipal)              | -                                   | 68'335.35           | -                             | 68'335.35                           |
| 914.13 Route d'accès de la Rippe                         | 113'810.90                          | 819'808.90          | -                             | 933'619.80                          |
| 914.131 Route de Daillens                                | 27'211.80                           | 639'437.40          | -                             | 666'649.20                          |
| 914.16 EP (Voirie) Préav. 2,3,5                          | 15'737.75                           | -                   | -3'934.45                     | 11'803.30                           |
| 914.17 EP (10 ans) Préav. 2,3,5                          | 267'093.00                          | -                   | -53'383.00                    | 213'710.00                          |
| 914.18 Espace publics Etude Pr.2,3,5                     | 35'000.00                           | -                   | -12'000.00                    | 23'000.00                           |
| 914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5                  | 2'100'020.00                        | -                   | -83'995.00                    | 2'016'025.00                        |
| 914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5               | 118'700.00                          | -                   | -4'750.00                     | 113'950.00                          |
| 914.30 Autres immeubles administratifs                   | 1.00                                | -                   | -                             | 1.00                                |
| 914.311 Extension de la maison de commune                | -                                   | 29'661.10           | -                             | 29'661.10                           |
| 914.34 Collège de la Léchire (Plafonds)                  | 35'590.00                           | -                   | -8'897.50                     | 26'692.50                           |
| 914.361 Réfection de la toiture du collège de la Léchire | -                                   | 268'015.35          | -                             | 268'015.35                          |
| 914.37 Cuisine et rempl. Mobilier GS                     | 64'873.00                           | -                   | -16'218.20                    | 48'654.80                           |
| 914.38 Réfection de la Salle Polyvalente *               | 1'836'519.98                        | -                   | -                             | 1'836'519.98                        |
| 914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire     | 48'900.70                           | -                   | -6'985.80                     | 41'914.90                           |
| <b>Total</b>                                             | <b>4'760'695.73</b>                 | <b>1'825'258.10</b> | <b>-209'613.95</b>            | <b>6'376'339.88</b>                 |

\* Comptabilisation des amortissements par fonds d'amortissement

Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la valeur comptable du patrimoine administratif a augmenté de CHF 1'615'644.15 au 31 décembre 2016. Auquel il faut déduire l'amortissement indirect de la rénovation de la grande Salle de CHF 62'000.- par an.

En conséquence, en 2016, les investissements nets ont donc augmenté de CHF 1'553'644.15.

## Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2016 a été de **CHF 438'781.78** pour des dépenses d'investissements de **CHF 1'825'258.10**.

Le degré d'autofinancement de la Commune est de 24 %.

## 10.6 Commentaires du Syndic

Même si, avec le temps, son effet s'estompe malheureusement progressivement, l'énergique augmentation des impôts porte toujours ses fruits.

Les feux sont demeurés au vert clair en 2016.

En excluant certains facteurs non récurrents évoqués plus avant, la trésorerie courante est toujours satisfaisante et les comptes bouclent sur un nouvel exercice bénéficiaire, certes modique, malgré une certaine déconvenue au niveau de l'évolution des entrées fiscales.

Après analyse et échanges avec le Canton, nous savons que cette dichotomie est due à un décalage de plusieurs mois entre l'arrivée de nouvelles familles à Penthaz et la prise en compte, par l'ACI, des recettes nouvelles que cela doit engendrer.

Un rattrapage devrait voir le jour en 2017. Le même phénomène devrait perdurer ces prochaines années compte tenu des importantes constructions en cours ou programmées sur notre commune.

Le maintien de cette embellie permet toujours à la Municipalité de faire face, avec plus de sérénité, à l'ensemble des charges courantes, qu'elles soient communales, intercommunales ou cantonales.

Elle permet aussi de poursuivre l'entretien courant du patrimoine immobilier, même lourd, de financer une légère amélioration des prestations fournies à l'ensemble de la population et d'envisager le paiement de certains investissements, certes encore modestes, par financement interne.

Ainsi, deux préavis (réfection de la toiture du collège de la Léchire et finalisation de la mise en conformité du réseau d'éclairage), d'un montant cumulé de CHF 336'350.- (+ CHF 100'000.- par rapport à 2015), ont pu être réglés sans recourir à l'emprunt, tout en étant en situation de faire face aux coûts de nouveaux emprunts pour financer les grands projets de la législature et d'amortir les lignes de crédits existantes.

Il faut noter que le marché des capitaux demeure favorable aux investisseurs comme le démontre nos crédits de construction pour lesquels nous sommes rémunérés, ceci grâce à la politique des intérêts débiteurs initiée par la BNS, politique défavorable aux caisses de pensions qui cherchent par tous les moyens à placer leur avoirs à moindres coûts ou à coûts « zéro ». Il devrait le rester encore au cours des deux prochains exercices, période durant laquelle nous allons consolider nos nouveaux crédits d'investissement.

En 2017, bien que la plus grande vigilance reste de mise en matière de gestion des finances communales, la Municipalité prévoit de renouveler l'exercice en finançant certains investissements via la trésorerie courante (ex. remplacement partiel du parc de véhicules de voirie), les plus importants étant financés par l'emprunt, tout en usant, dans les deux cas, de toute la latitude du système de la péréquation intercommunale pour en réduire leur impact sur nos finances.

Malgré cela, la Commune fait toujours face à un découvert au bilan qu'elle résorbe progressivement et qu'elle se doit de résorber. Dans tous les cas, force est de constater qu'il aura été plus aisé de le creuser que de le résorber.

Dans ce contexte, la Municipalité, surtout à la veille de voir entrer en force les mesures sociales compensatoires approuvées dans le cadre de la réforme RIE III vaudoise, dont on ne sait comment le volet fiscal va être mis en place suite au refus de la loi au niveau fédéral, et aux futurs coûts induits par la mise en application régionale de la loi sur l'accueil de jour via l'AJERCO, estime qu'il n'est plus du tout à l'ordre du jour de revenir, même partiellement, sur la hausse d'impôt, approuvée par votre cénacle, entrée en force dès 2014.

Elle a d'ailleurs proposé au Conseil communal de reporter, inchangé, l'arrêté d'imposition pour la période fiscale 2017 – 2018, proposition qui a été acceptée.

Parallèlement, elle compte toujours sur un renforcement de la conjoncture vaudoise, une amélioration progressive des revenus individuels comme semble en témoigner les dernières analyses faites par les divers instituts et sur l'arrivée de nouveaux foyers fiscaux au cours des années 2017-2020 (entre 60 et 90) pour voir les recettes reprendre une croissance modérée et régulière.

En conclusion, la Municipalité est soulagée de la stabilisation des comptes communaux même si elle est consciente que rien n'est définitivement acquis et que cela a nécessité un effort fiscal supplémentaire, parfois douloureux, de la part des Tartreuses et Tartreux d'aujourd'hui afin de permettre à la prochaine génération de disposer encore des capacités financières pour faire évoluer notre village tout en faisant face à leurs futures obligations intercommunales et cantonales.

## 10.7 Rapport de la fiduciaire



### **R A P P O R T**

de l'auditeur sur les comptes communaux  
au Conseil communal de la  
**COMMUNE DE PENTHAZ**

---

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Penthaz, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 30 mai 2017  
OZY/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable



Alexandra PAMINGLE  
Expert-réviseur agréée ASR

## Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2016

| Compte    | Désignation                                     | Comptes 2016        |                     | Budget 2016         |                     | Comptes 2015        |                     |
|-----------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|           |                                                 | Charges             | Revenus             | Charges             | Revenus             | Charges             | Revenus             |
| <b>1</b>  | <b>Administration Générale</b>                  | <b>1'486'428.97</b> | <b>525'663.40</b>   | <b>1'413'500.00</b> | <b>445'100.00</b>   | <b>1'390'270.22</b> | <b>467'628.25</b>   |
| <b>10</b> | <b>Autorité</b>                                 | <b>205'465.70</b>   | <b>89'388.20</b>    | <b>201'200.00</b>   | <b>92'000.00</b>    | <b>189'370.30</b>   | <b>90'335.45</b>    |
| 101       | Conseil Communal                                | 36'183.15           |                     | 28'900.00           |                     | 17'990.50           |                     |
| 102       | Municipalité                                    | 169'282.55          | 89'388.20           | 172'300.00          | 92'000.00           | 171'379.80          | 90'335.45           |
| <b>11</b> | <b>Administration</b>                           | <b>961'454.27</b>   | <b>406'033.60</b>   | <b>943'600.00</b>   | <b>349'800.00</b>   | <b>924'822.91</b>   | <b>348'074.20</b>   |
| 110       | Secretariat municipal                           | 961'454.27          | 406'033.60          | 943'600.00          | 349'800.00          | 924'822.91          | 348'074.20          |
| <b>15</b> | <b>Affaires culturelles et de loisirs</b>       | <b>123'200.10</b>   | <b>24'617.80</b>    | <b>70'000.00</b>    |                     | <b>117'693.06</b>   | <b>23'255.70</b>    |
| 150       | Affaires culturelles et                         | 123'200.10          | 24'617.80           | 70'000.00           |                     | 117'693.06          | 23'255.70           |
| <b>16</b> | <b>Tourisme</b>                                 | <b>5'623.80</b>     | <b>5'623.80</b>     | <b>3'300.00</b>     | <b>3'300.00</b>     | <b>3'332.00</b>     | <b>3'162.90</b>     |
| 160       | Tourisme                                        | 5'623.80            | 5'623.80            | 3'300.00            | 3'300.00            | 3'332.00            | 3'162.90            |
| <b>18</b> | <b>Transport Publics</b>                        | <b>120'463.50</b>   |                     | <b>135'000.00</b>   |                     | <b>112'991.75</b>   |                     |
| 180       | Transport Publics                               | 120'463.50          |                     | 135'000.00          |                     | 112'991.75          |                     |
| <b>19</b> | <b>Informatique</b>                             | <b>70'221.60</b>    |                     | <b>60'400.00</b>    |                     | <b>42'060.20</b>    | <b>2'800.00</b>     |
| 190       | Informatique                                    | 70'221.60           |                     | 60'400.00           |                     | 42'060.20           | 2'800.00            |
| <b>2</b>  | <b>Finances</b>                                 | <b>1'392'571.89</b> | <b>5'032'275.76</b> | <b>1'392'400.00</b> | <b>5'176'000.00</b> | <b>2'301'053.71</b> | <b>6'051'639.99</b> |
| <b>21</b> | <b>Impôts</b>                                   | <b>122'549.03</b>   | <b>4'050'581.13</b> | <b>167'000.00</b>   | <b>4'163'500.00</b> | <b>145'932.98</b>   | <b>4'813'034.93</b> |
| 210       | Impôts                                          | 122'549.03          | 4'050'581.13        | 167'000.00          | 4'163'500.00        | 145'932.98          | 4'813'034.93        |
| <b>22</b> | <b>Service financier</b>                        | <b>1'077'948.08</b> | <b>981'694.63</b>   | <b>1'034'500.00</b> | <b>1'012'500.00</b> | <b>1'137'121.26</b> | <b>1'048'195.46</b> |
| 220       | Service financier                               | 1'077'948.08        | 981'694.63          | 1'034'500.00        | 1'012'500.00        | 1'137'121.26        | 1'048'195.46        |
| <b>23</b> | <b>Amortissements et réserve non ventilée</b>   | <b>192'074.78</b>   |                     | <b>190'900.00</b>   |                     | <b>1'017'999.47</b> | <b>190'409.60</b>   |
| 230       | Amortissements et réserve                       | 192'074.78          |                     | 190'900.00          |                     | 1'017'999.47        | 190'409.60          |
| <b>3</b>  | <b>Domaines et bâtiments</b>                    | <b>294'138.62</b>   | <b>404'839.05</b>   | <b>312'700.00</b>   | <b>334'400.00</b>   | <b>378'374.41</b>   | <b>312'896.45</b>   |
| <b>31</b> | <b>Terrains</b>                                 | <b>24'721.27</b>    | <b>37'026.55</b>    | <b>28'100.00</b>    | <b>36'100.00</b>    | <b>28'652.05</b>    | <b>35'178.00</b>    |
| 310       | Terrains                                        | 24'721.27           | 37'026.55           | 28'100.00           | 36'100.00           | 28'652.05           | 35'178.00           |
| <b>32</b> | <b>Forêts</b>                                   | <b>17'258.35</b>    | <b>12'116.50</b>    | <b>22'000.00</b>    | <b>7'000.00</b>     | <b>24'141.50</b>    | <b>9'096.90</b>     |
| 320       | Forêts                                          | 17'258.35           | 12'116.50           | 22'000.00           | 7'000.00            | 24'141.50           | 9'096.90            |
| <b>35</b> | <b>Bâtiments</b>                                | <b>252'159.00</b>   | <b>355'696.00</b>   | <b>262'600.00</b>   | <b>291'300.00</b>   | <b>325'580.86</b>   | <b>268'621.55</b>   |
| 351       | Maison de commune et Porcherie                  | 30'265.15           | 8'321.85            | 23'000.00           |                     | 93'406.86           | 10'989.40           |
| 352       | Grande Salle                                    | 180'431.10          | 218'426.20          | 178'300.00          | 175'800.00          | 150'036.95          | 179'688.60          |
| 353       | Local du feu, voirie et vestiaires FC           | 25'040.75           | 97'986.45           | 28'700.00           | 77'300.00           | 59'064.75           | 58'005.30           |
| 354       | Bâtiment du Bornalet                            | 13'357.95           | 21'401.50           | 16'600.00           | 20'400.00           | 23'072.30           | 19'938.25           |
| 355       | Autres bâtiments (battoir, garages et abris PC) | 3'064.05            | 9'560.00            | 16'000.00           | 17'800.00           |                     |                     |



## Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2016

| Compte    | Désignation                                 | Comptes 2016        |                   | Budget 2016         |                   | Comptes 2015        |                   |
|-----------|---------------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
|           |                                             | Charges             | Revenus           | Charges             | Revenus           | Charges             | Revenus           |
| <b>4</b>  | <b>Travaux</b>                              | <b>638'953.78</b>   | <b>369'706.18</b> | <b>591'200.00</b>   | <b>318'800.00</b> | <b>580'920.51</b>   | <b>316'700.00</b> |
| <b>43</b> | <b>Routes</b>                               | <b>215'552.78</b>   | <b>35'175.55</b>  | <b>196'200.00</b>   | <b>20'000.00</b>  | <b>199'556.02</b>   | <b>2'233.40</b>   |
| 430       | Routes                                      | 215'552.78          | 35'175.55         | 196'200.00          | 20'000.00         | 199'556.02          | 2'233.40          |
| <b>44</b> | <b>Parcs et cimetière</b>                   | <b>91'119.86</b>    | <b>19'188.40</b>  | <b>94'300.00</b>    | <b>18'300.00</b>  | <b>111'105.39</b>   | <b>43'946.05</b>  |
| 440       | Parcs et cimetière                          | 91'119.86           | 19'188.40         | 94'300.00           | 18'300.00         | 111'105.39          | 43'946.05         |
| <b>45</b> | <b>Ordures ménagères et déchets</b>         | <b>259'909.19</b>   | <b>243'840.78</b> | <b>252'200.00</b>   | <b>233'500.00</b> | <b>234'399.35</b>   | <b>234'399.35</b> |
| 451       | Ordures ménagères et décharges              | 238'287.98          | 238'287.98        | 229'000.00          | 229'000.00        | 234'042.22          | 234'399.35        |
| 452       | Déchets communaux                           | 21'621.21           | 5'552.80          | 23'200.00           | 4'500.00          | 357.13              |                   |
| <b>46</b> | <b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>       | <b>67'868.25</b>    | <b>67'868.25</b>  | <b>42'000.00</b>    | <b>42'000.00</b>  | <b>32'227.60</b>    | <b>32'227.60</b>  |
| 460       | Réseau d'égouts                             | 67'868.25           | 67'868.25         | 42'000.00           | 42'000.00         | 32'227.60           | 32'227.60         |
| <b>47</b> | <b>Cours d'eau</b>                          | <b>4'503.70</b>     | <b>3'633.20</b>   | <b>6'500.00</b>     | <b>5'000.00</b>   | <b>3'632.15</b>     | <b>3'893.60</b>   |
| 470       | Cours d'eau                                 | 4'503.70            | 3'633.20          | 6'500.00            | 5'000.00          | 3'632.15            | 3'893.60          |
| <b>5</b>  | <b>Instruction publique et cultes</b>       | <b>1'469'335.54</b> | <b>308'666.63</b> | <b>1'591'100.00</b> | <b>320'800.00</b> | <b>1'400'950.68</b> | <b>286'131.66</b> |
| <b>51</b> | <b>Enseignement primaire</b>                | <b>1'142'438.52</b> | <b>280'966.05</b> | <b>1'205'600.00</b> | <b>284'800.00</b> | <b>1'126'435.08</b> | <b>273'588.26</b> |
| 511       | Enfantine, primaire, sup.                   | 666'782.17          | 12'518.15         | 688'000.00          | 12'000.00         | 647'350.92          |                   |
| 512       | Bâtiments scolaires                         | 177'102.55          | 204'679.25        | 204'900.00          | 218'800.00        | 192'229.76          | 204'792.26        |
| 513       | Ecolage et Garderie                         | 298'553.80          | 63'768.65         | 312'700.00          | 54'000.00         | 286'854.40          | 68'796.00         |
| <b>52</b> | <b>Enseignement secondaire</b>              | <b>230'506.49</b>   |                   | <b>280'200.00</b>   |                   | <b>224'294.20</b>   | <b>12'543.40</b>  |
| 520       | Enseignement secondaire                     | 230'506.49          |                   | 280'200.00          |                   | 224'294.20          | 12'543.40         |
| <b>53</b> | <b>Enseignement spécialisé</b>              | <b>16'050.50</b>    |                   | <b>21'700.00</b>    |                   | <b>14'495.00</b>    |                   |
| 530       | Enseignement spécialisé                     | 16'050.50           |                   | 21'700.00           |                   | 14'495.00           |                   |
| <b>54</b> | <b>Office d'orientation professionnelle</b> | <b>2'292.20</b>     |                   | <b>2'500.00</b>     |                   | <b>2'506.75</b>     |                   |
| 540       | Office d'orientation                        | 2'292.20            |                   | 2'500.00            |                   | 2'506.75            |                   |
| <b>58</b> | <b>Temples et cultes</b>                    | <b>78'047.83</b>    | <b>27'700.58</b>  | <b>81'100.00</b>    | <b>36'000.00</b>  | <b>33'219.65</b>    |                   |
| 580       | Temples et cultes                           | 78'047.83           | 27'700.58         | 81'100.00           | 36'000.00         | 33'219.65           |                   |
| <b>6</b>  | <b>Police</b>                               | <b>292'709.35</b>   | <b>4'317.00</b>   | <b>290'600.00</b>   | <b>2'000.00</b>   | <b>336'074.85</b>   | <b>26'057.00</b>  |
| <b>61</b> | <b>Police de proximité</b>                  | <b>207'270.35</b>   | <b>4'221.00</b>   | <b>205'800.00</b>   | <b>2'000.00</b>   | <b>250'099.55</b>   | <b>26'057.00</b>  |
| 610       | Police de proximité                         | 207'270.35          | 4'221.00          | 205'800.00          | 2'000.00          | 250'099.55          | 26'057.00         |
| <b>65</b> | <b>Défense contre l'incendie</b>            | <b>46'112.65</b>    |                   | <b>45'800.00</b>    |                   | <b>49'576.45</b>    |                   |
| 651       | Défense contre l'incendie locale            | 46'112.65           |                   | 45'800.00           |                   | 49'576.45           |                   |
| <b>66</b> | <b>Protection civile</b>                    | <b>39'326.35</b>    | <b>96.00</b>      | <b>39'000.00</b>    |                   | <b>36'398.85</b>    |                   |
| 660       | Protection civile                           | 39'326.35           | 96.00             | 39'000.00           |                   | 36'398.85           |                   |

## Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2016

| Compte    | Désignation                         | Comptes 2016        |                     | Budget 2016         |                     | Comptes 2015        |                     |
|-----------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|           |                                     | Charges             | Revenus             | Charges             | Revenus             | Charges             | Revenus             |
| <b>7</b>  | <b>Sécurité sociale</b>             | <b>1'131'569.30</b> | <b>23'568.00</b>    | <b>1'123'900.00</b> |                     | <b>1'167'460.95</b> | <b>90'133.00</b>    |
| <b>71</b> | <b>Service social communal</b>      | <b>78'117.50</b>    |                     | <b>89'600.00</b>    |                     | <b>76'999.70</b>    |                     |
| 710       | Service social communal             | 78'117.50           |                     | 89'600.00           |                     | 76'999.70           |                     |
| <b>72</b> | <b>Prévoyance sociale cantonale</b> | <b>902'494.50</b>   | <b>23'568.00</b>    | <b>876'000.00</b>   |                     | <b>948'653.00</b>   | <b>90'133.00</b>    |
| 720       | Prévoyance sociale                  | 902'494.50          | 23'568.00           | 876'000.00          |                     | 948'653.00          | 90'133.00           |
| <b>73</b> | <b>Santé publique</b>               | <b>150'957.30</b>   |                     | <b>158'300.00</b>   |                     | <b>141'808.25</b>   |                     |
| 730       | Santé publique                      | 150'957.30          |                     | 158'300.00          |                     | 141'808.25          |                     |
| <b>8</b>  | <b>Services industriels</b>         | <b>315'583.35</b>   | <b>363'895.25</b>   | <b>231'000.00</b>   | <b>285'000.00</b>   | <b>284'709.95</b>   | <b>332'200.50</b>   |
| <b>81</b> | <b>Services des eaux</b>            | <b>315'583.35</b>   | <b>315'583.35</b>   | <b>231'000.00</b>   | <b>231'000.00</b>   | <b>284'709.95</b>   | <b>284'709.95</b>   |
| 810       | Services des eaux                   | 315'583.35          | 315'583.35          | 231'000.00          | 231'000.00          | 284'709.95          | 284'709.95          |
| <b>82</b> | <b>Service électrique</b>           |                     | <b>48'311.90</b>    |                     | <b>54'000.00</b>    |                     | <b>47'490.55</b>    |
| 820       | Service électrique                  |                     | 48'311.90           |                     | 54'000.00           |                     | 47'490.55           |
|           | <b>TOTALISATION</b>                 | <b>7'021'290.80</b> | <b>7'032'931.27</b> | <b>6'946'400.00</b> | <b>6'882'100.00</b> | <b>7'839'815.28</b> | <b>7'883'386.85</b> |
|           | <b>Résultat</b>                     | <b>11'640.47</b>    |                     |                     | <b>64'300.00</b>    | <b>43'571.57</b>    |                     |

Détail et comménaires, voir annexe



# Bilan au 31 décembre

| ACTIF                                              | 2016                 | 2015                | PASSIF                                      | 2016                 | 2015                |
|----------------------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Disponibilités</b>                              | <b>3'186'293.06</b>  | <b>1'139'426.45</b> | <b>Engagements courants</b>                 | <b>4'663'130.16</b>  | <b>871'400.13</b>   |
| Caisse                                             | 4'693.30             | 6'227.20            | Créanciers                                  | 1'440'997.31         | 449'267.28          |
| Comptes chèques postaux                            | 1'083'500.55         | 511'925.88          | Contribution d'équipement PQ Vaux Penten    | 111'320.00           | 111'320.00          |
| Banques                                            | 2'098'099.21         | 621'273.37          | Contribution d'équipement PQ Floret II      | 310'812.85           | 310'812.85          |
|                                                    |                      |                     | Swissquote 6 mois                           | 2'800'000.00         | 0.00                |
| <b>Débiteurs et comptes courants</b>               | <b>2'403'872.67</b>  | <b>2'447'453.98</b> | <b>Emprunts à moyen et long terme</b>       | <b>3'639'998.00</b>  | <b>3'764'665.00</b> |
| Débiteurs                                          | 312'613.95           | 138'664.82          | Postfinance échéance 18.05.2020             | 1'235'000.00         | 1'235'000.00        |
| Impôts à encaisser                                 | 2'091'258.72         | 2'308'789.16        | Postfinance échéance 04.01.2021             | 658'330.00           | 684'664.00          |
|                                                    |                      |                     | Postfinance échéance 16.08.2021             | 1'466'668.00         | 1'525'001.00        |
| <b>Placements du patrimoine financier</b>          | <b>244'100.00</b>    | <b>244'100.00</b>   | Postfinance échéance 28.08.2023             | 280'000.00           | 320'000.00          |
| Immeubles productifs                               | 244'100.00           | 244'100.00          |                                             |                      |                     |
| <b>Actifs transitoires</b>                         | <b>121'032.54</b>    | <b>105'605.04</b>   | <b>Passifs transitoires</b>                 | <b>240'650.63</b>    | <b>503'083.44</b>   |
|                                                    |                      |                     |                                             |                      |                     |
| <b>Investissements du patrimoine administratif</b> | <b>6'376'340.88</b>  | <b>4'760'696.73</b> | <b>Fonds de réserves affectés</b>           | <b>1'316'995.59</b>  | <b>1'053'889.93</b> |
| Ouvrages de génie civil et d'assainissement        | 4'124'880.25         | 2'774'811.05        | Réserve service des eaux                    | 872'189.27           | 715'371.07          |
| Bâtiments et constructions à amortir               | 2'251'459.63         | 1'985'884.68        | Réserve égouts                              | 352'298.76           | 298'614.06          |
| Marchandises et approvisionnements                 | 1.00                 | 1.00                | Réserve tourisme                            | 2'317.80             | 0.00                |
|                                                    |                      |                     | Réserve ordures ménagères                   | 90'189.76            | 39'904.80           |
| <b>Titres et papiers-valeurs</b>                   | <b>9'000.00</b>      | <b>9'000.00</b>     |                                             |                      |                     |
|                                                    |                      |                     | <b>Fonds de réserve</b>                     | <b>2'733'799.47</b>  | <b>2'778'818.87</b> |
| <b>Découvert</b>                                   | <b>253'934.70</b>    | <b>265'575.17</b>   | Réserve travaux divers                      | 1'532'754.07         | 1'641'584.45        |
| Découvert au 01.01                                 | 265'575.17           | 309'146.74          | Réserve débiteurs impôts                    | 824'540.00           | 823'287.92          |
| Résultat                                           | -11'640.47           | -43'571.57          | Réserve débiteurs divers                    | 4'505.40             | 3'946.50            |
|                                                    |                      |                     | Fonds d'amortissement pour la rénovation GS | 372'000.00           | 310'000.00          |
| <b>Total de l'actif</b>                            | <b>12'594'573.85</b> | <b>8'971'857.37</b> | <b>Total du passif</b>                      | <b>12'594'573.85</b> | <b>8'971'857.37</b> |

## Annexe aux comptes 2016

### Cautionnements et autres garanties accordées par la commune

| Bénéficiaire | forme                  | Montant   |
|--------------|------------------------|-----------|
|              |                        | CHF       |
| FC Venoge    | cautionnement bancaire | 40'000.00 |

### Inventaire des engagements conditionnels

| Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public                  | But                                            | Total des dettes CHF | Part de la commune de en % | Nom de l'organe de révision                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>entités non autofinancées</b>                                                                         |                                                |                      |                            |                                                    |
| Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASiCoPe)                                   | Association de communes                        | 5'041'378.00         | 12.41%                     | 625'384.60 Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne |
| SDIS Région Venoge                                                                                       | Association de communes                        | néant                |                            | pas d'organe de révision                           |
| Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV) | Association de communes                        | néant                |                            | pas d'organe de révision                           |
| AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région                                                                | Association de communes                        | néant                |                            | Ofico Fiduciaire SA à Lausanne                     |
| Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge                                                | Corporation de droit public                    | néant                |                            | pas d'organe de révision                           |
| ORP (orientation professionnelle Morges)                                                                 | Convention                                     | néant                |                            | pas d'organe de révision                           |
| Association de Communes Vaudoises (ADCV)                                                                 | Association de droit privé selon art. 60ss CCS | néant                |                            | Fiduciaire Mobile Sarl à Mossel                    |
| Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV)                                                         | Association de droit privé selon art. 60ss CCS | néant                |                            | pas d'organe de révision                           |
| Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)                                    | Association de communes                        | néant                |                            | pas d'organe de révision                           |

### **entités autofinancées**

|                                                                                                                 |                         |               |        |                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|--------|---------------------------------------------------|
| Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz (AIEE)                    | Association de communes | 13'000'000.00 | 16.81% | 2'185'704.00 Moore Stephens Refidar SA à Lausanne |
| l'épuration des eaux usées recueillies par les égouts communaux aménagés sur le territoire des communes membres |                         |               |        |                                                   |

## 11. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- vu le rapport de gestion et des comptes 2016,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

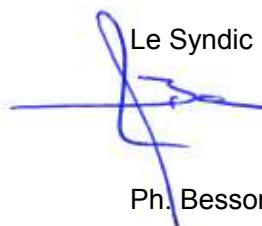
#### décide

- d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2016 se soldant par un bénéfice de CHF 11'640.47,
- de porter la totalité du bénéfice en réduction du découvert au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de CHF -265'575.17 pour le ramener au montant de CHF -253'934.70 au 31 décembre 2016,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2016, ainsi qu'à l'organe de révision et à la commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 12 juin 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Ph. Besson



La secrétaire :



M. Goy Bommottet

Lors de la séance du 22 juin 2017, les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

J. Rodriguez

N. Pahud